

SCoT du PETR Causses et Cévennes

Bilan de la concertation menée à l'attention du public

Juin 2024

Table des matières

I. Les modalités de la concertation fixées dans la délibération de prescription du SCoT	4
II. Les registres de concertation	5
III. Les actions de communication réalisées pendant la démarche d'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes	5
1. Par le PETR Causses et Cévennes	5
• Sur son site internet	5
• Sur ses réseaux sociaux	5
• Avril 2021 – Poster Portrait de SCoT – Regards croisés	5
• Mars 2022– SCoT Causses et Cévennes – Une vision stratégique à horizon 2040	6
• 10 mai 2023 – Interview dans Objectif Gard à l'occasion du débat sur le PAS	10
• Information de la presse avant l'arrêt du SCoT	11
2. Par les communes et les communautés de communes	16
• Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires	16
• Communauté de communes du Pays Viganais	20
• Le Vigan	20
• Molières-Cavaillac	21
• Bréau-Mars	26
• Avèze	27
• Montdardier	30
• Val d'Aigoual	30
• Trèves	36
• Saumane	36
• Lasalle	37
IV. Le SCoT dans les conseils syndicaux du PETR Causses et Cévennes	39
• 19/11/2020	39
• 16/03/2021	39
• 06/12/2021	39

● 08/03/2022	39
● 22/03/2022	39
● 25/10/2022	40
● 22/12/2022	40
● 14/02/2023	40
● 06/03/2023	40
● 11/05/2023	40
● 19/06/2023	40
● 14/09/2023	40
● 12/12/2023	41
● 22/02/2024	41
● 21/03/2024	41
● 01/07/2024	41
V. L'association des élus et des techniciens	41
VI. L'association du Conseil de développement	44
VII. Le SCoT dans les rapports d'activité du PETR Causse et Cévennes	45
1. Le rapport d'activité 2021	45
● Extraits du Rapport	45
● Extrait de la synthèse du rapport	51
2. Le rapport d'activité 2022	54
● Extrait du Rapport	54
● Extrait de la synthèse du rapport	62
3. Le rapport d'activité 2023	64
● Extrait du Rapport	64
VIII. Les principaux événements publics où le SCoT a été valorisé sur le territoire (hors démarche d'élaboration)	69
1. 26/05/2023 – Restitution du diagnostic sensible de la Fabrique des Transitions	69
2. 28/09/2023 – Lancement de la Charte forestière de territoire	73

3. 27/04/2024 – Conférence et table ronde avec Carlos Moreno à Lasalle	74
IX. Les principales valorisations du SCoT hors du territoire	76
1. 06/10/2023 – La prospective au service de la construction des choix d’avenir du SCoT Causses et Cévennes – Futuribles International	76
2. 09/11/2023 – Rapport d’information n°87 (2023-2024) du Sénat - « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité »	76
3. 24/11/2023 – « Quand les Cévennes fabriquent leur transition », Le Grand Reportage, France Culture	77
4. 14 et 15 / 12/ 2023 - Assemblée des Alliés de la Fabrique des Transitions - Paris	78
X. Les réunions publiques	80
• 11 avril 2023 – Réunions publiques à Valleraugue et au Vigan	80
• Second cycle : 10 juin 2024 – Réunion publique au Vigan et 1er juillet 2024 – Réunion publique à Valleraugue	82
- Réunion publique du 10 juin 2024	82
- Réunion publique du 1er juillet 2024	83

I. Les modalités de la concertation fixées dans la délibération de prescription du SCoT

La délibération du 19 novembre 2020 prescrivait le SCoT du PETR Causses et Cévennes et définissait les modalités de la concertation comme suit :

Conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants relatifs aux modalités de la concertation, les réflexions sur l’élaboration du SCoT associeront la population, les associations locales et les autres personnes concernées

L’objectif poursuivi est d’associer les habitants aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur, de leur permettre d’apporter leurs contributions et d’aboutir à un projet partagé.

Les modalités de concertation peuvent être envisagées comme suit :

- ✓ *Le site internet du PETR (petr-causses-cevennes.fr) permettra un accès aux informations relatives au projet de SCoT en cours d’élaboration. Il sera enrichi au fur et à mesure de l’avancée des études et des documents composant le projet de SCoT. Une lettre d’information numérique faisant état des différentes étapes d’avancement du SCoT viendra compléter ce dispositif de communication ;*

- ✓ *Des informations concernant l'avancée du projet de SCoT seront délivrées au public par voie de presse notamment lors du lancement de la procédure, du débat sur le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et de l'arrêt du projet ;*
- ✓ *Deux cycles de réunions publiques seront organisés lors des 2 phases principales d'élaboration du SCoT, l'un avant les débats sur le PAS et l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT. Ces deux cycles auront lieu dans chaque communauté de communes : Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires ;*
- ✓ *Le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes sera associé à la démarche d'élaboration du SCoT, conformément aux statuts du PETR ;*
- ✓ *Un registre de concertation ainsi que d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche sera mis à disposition du public au siège du PETR ainsi qu'aux sièges des communautés de communes du Pays Viganais et de Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Le public pourra également faire part de ses remarques par courrier postal (PETR Causses et Cévennes Maison de l'intercommunalité, 3 avenue du Sergent Triaire 30120 Le Vigan) ou par courrier électronique (petrcaussesetcevennes@gmail.com) au PETR Causses et Cévennes lesquelles seront annexées au registre de concertation tenu au siège du PETR ;*

II. Les registres de concertation

Conformément à la délibération de prescription, un registre de concertation ainsi qu'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche ont été mis à la disposition du public au siège du PETR ainsi qu'aux sièges des communautés de communes du Pays Viganais et de Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.

Ceux-ci n'ont pas encore été consultés et aucune mention n'a été inscrite dans le registre de concertation.

III. Les actions de communication réalisées pendant la démarche d'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes

Le PETR Causses et Cévennes, ses communautés de communes et ses communes ont régulièrement communiqué à l'attention du public sur la démarche d'élaboration du SCoT Causses et Cévennes.

1. Par le PETR Causses et Cévennes

- **Sur son site internet**

Le PETR Causses et Cévennes consacre une rubrique de son site internet au SCoT : <https://petr-causses-cevennes.fr/le-scot/le-scot-causses-et-cevennes/>

Celle-ci a été actualisée régulièrement tout au long de la démarche et continue de l'être.

Les actualités du PETR Causses et Cévennes, dont celles relatives au SCoT, sont publiées sur une page dédiée : <https://petr-causses-cevennes.fr/>

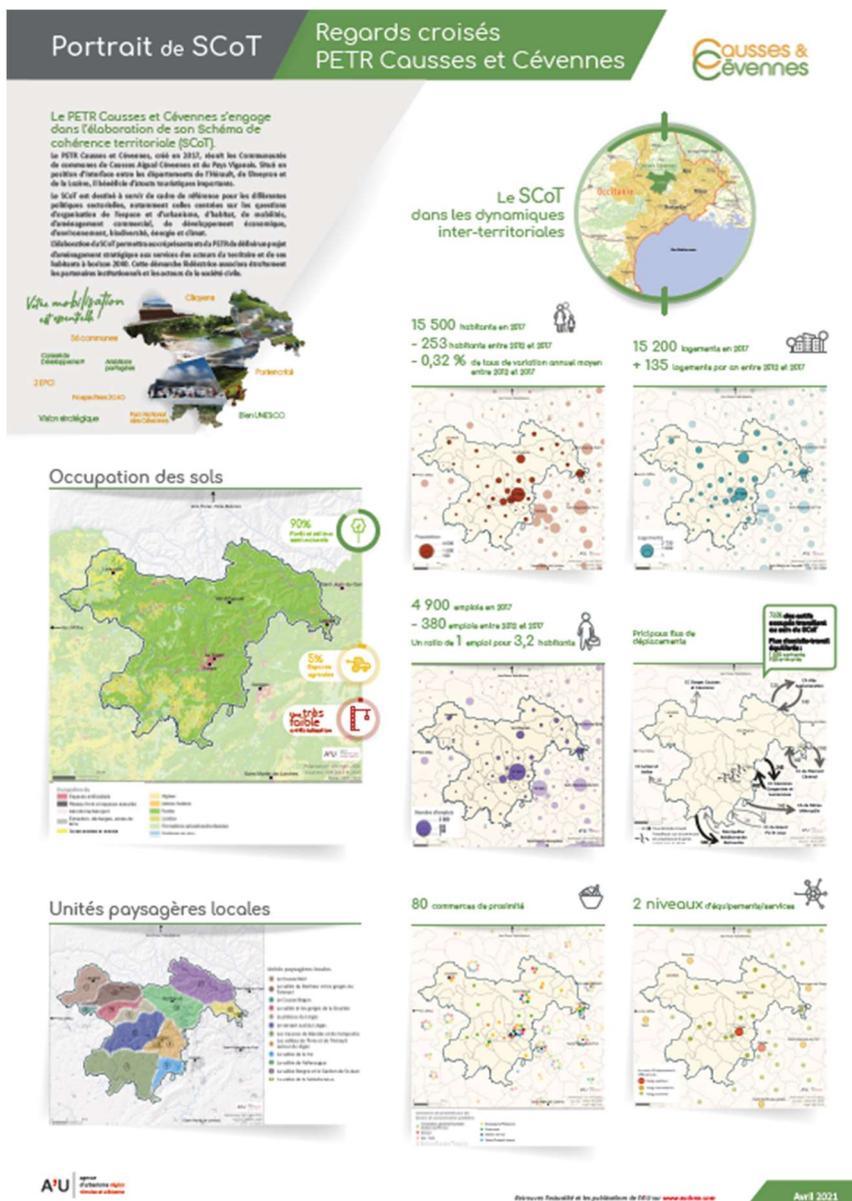
- **Sur ses réseaux sociaux**

Depuis mai 2023, le PETR Causses et Cévennes s’est doté de pages sur les réseaux sociaux LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/80637219/admin/feed/posts/>) et Facebook (<https://www.facebook.com/PetrCaussesCevennes/>). Les actualités du PETR Causses et Cévennes, dont celles relatives au SCoT, y sont publiées.

- **Avril 2021 – Poster Portrait de SCoT – Regards croisés**

En avril 2021, le PETR Causses et Cévennes a publié le poster « Portrait de SCoT, regards croisés, PETR Causses et Cévennes », en partenariat avec l’Agence d’Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne.

Celui-ci dresse un portrait du territoire et annonce le lancement de l’élaboration du SCoT. Il a été publié sur le site internet du PETR et diffusé à ses élus et collectivités membres.



- **Mars 2022– SCoT Causses et Cévennes – Une vision stratégique à horizon 2040**

En mars 2022, le PETR Causses et Cévennes a publié un format 8 pages intitulé « SCoT Causses et Cévennes – Une vision stratégique à horizon 2040 » en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne.

Celui-ci reprend de manière pédagogique ce qu'est un SCoT et son contenu. Il fait aussi un focus sur la loi Climat et Résilience. Enfin, il fait un point d'avancement de la démarche et indique les principales étapes à venir.

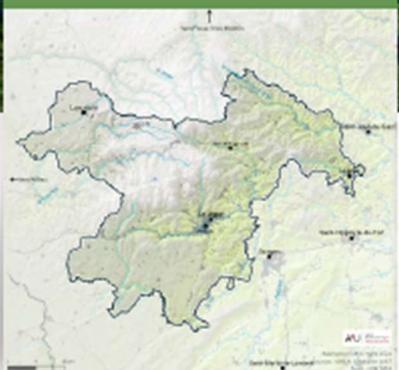
Il a été publié sur le site internet du PETR et diffusé à ses élus et collectivités membres. 1000 exemplaires papiers ont été tirés et distribués aux communautés de communes et aux mairies. Ils l'ont aussi été lors des réunions suivantes du SCoT et lors d'autres réunions / événements organisés par le PETR Causses et Cévennes (dont ceux listés dans la partie « Les principaux événements publics où le SCoT a été valorisé sur le territoire (hors démarche d'élaboration) »).

L'élaboration du SCoT Causse et Cévennes

Mars 2022

Une vision stratégique à horizon 2040

Le territoire du SCoT Causse et Cévennes



Un Schéma de Cohérence Territoriale, un projet stratégique

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui fixe le cap à long terme (20 ans). Il fédère un ou plusieurs EPCI composant un bassin d'emploi ou de mobilité.

Le SCoT est un projet politique concerté au service des acteurs du territoire, de ses habitants et destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'économie, d'aménagement commercial, d'énergie et de climat.

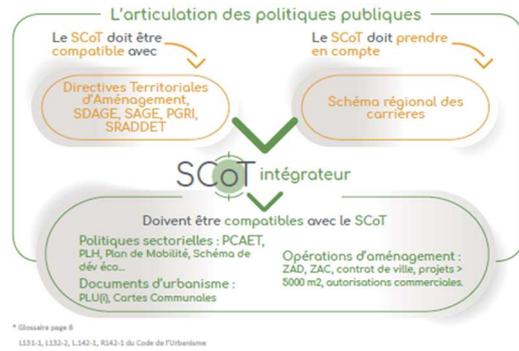
Une démarche partenariale

Le processus d'élaboration du SCoT implique de nombreux partenaires :

- ✓ Le PETR - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Causse et Cévennes
- ✓ Les Communautés de communes du Pays vignais et Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires
- ✓ Le Conseil de développement
- ✓ Les habitants
- ✓ Des représentants du monde associatif et socio-économique
- ✓ Les structures porteuses de SCoT voisines
- ✓ L'Etat (DDTM du Gard et DREAL)
- ✓ Le Conseil Régional Occitanie
- ✓ Le Conseil Départemental du Gard
- ✓ Les représentants des Chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers)
- ✓ Le Parc National des Cévennes
- ✓ Les EPTB - Etablissement Public Territorial de Bassin.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT intègre les documents de planification supérieurs, notamment ceux liés aux enjeux environnementaux et devient l'unique référence pour les politiques sectorielles (habitat, mobilité, environnement, économie...), et les documents d'urbanisme.



Un SCoT intégrateur

Les évolutions apportées par l'ordonnance du 17 juin 2020, relative à la modernisation des SCoT portent principalement sur :

- La structure du document SCoT, en donnant davantage de visibilité au projet ;
- Le contenu thématique des SCoT qui s'articule autour de 3 grands piliers :
 - Les activités économiques, dont les activités agricoles, commerciales et l'économie circulaire ;
 - Certains grands éléments de structuration des lieux de vie : offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services ;
 - La transition écologique et énergétique, notamment la valorisation des paysages et la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers (sans oublier les enjeux spécifiques à la montagne).
- Le périmètre du SCoT, que l'ordonnance invite à penser au-delà du périmètre intercommunal, notamment pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un plan local d'urbanisme à cette même échelle (PLU), et à aller vers l'échelle du bassin d'emploi ou de mobilité.
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS) qui peut tenir lieu de projet de territoire pour un P.E.T.R.

Trois documents composent le SCoT

1 Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS ex-PADD) Le projet politique

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) se change en un projet d'aménagement stratégique (PAS) assoupli. Le code de l'urbanisme, exprime aujourd'hui des objectifs à atteindre et non plus des thématiques à traiter. Il présente les défis du SCoT et les priorités affichées à horizon 2040. Il vise à rapprocher les politiques publiques, notamment par des approches transversales en favorisant :

- un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- les transitions écologique, énergétique et climatique,
- une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux
- la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

2 Les annexes Le volet descriptif et explicatif

L'essentiel des éléments du rapport de présentation est transféré en annexes. Il expose le diagnostic et l'état initial de l'environnement, met en lumière les enjeux de territoire et les questions stratégiques, décrit le chemin de la cohérence territoriale (choix retenus, justifications et incidences) et indique le suivi envisagé. Les éléments d'explication et de justification présentés doivent ainsi permettre de comprendre pourquoi un enjeu a été dégagé, pourquoi un choix a été retenu, pourquoi une orientation a été définie. Ces annexes peuvent contenir d'autres éléments utiles à l'appropriation du SCoT.



3 Le Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Le document opposable

Le contenu du DOO a été simplifié et remanié pour plus de transversalité. Il doit traiter 3 volets majeurs pour l'aménagement du territoire :

- Les activités économiques, y compris agricoles, commerciales et l'économie circulaire.
- Le rapprochement des lieux de vie, en dimensionnant les besoins en logements, transports et déplacements, équipements, services.
- La transition écologique et énergétique, y compris la valorisation des paysages et la gestion économe de l'espace (objectifs chiffrés liés à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).

Cette restructuration n'empêche pas le porteur de SCoT d'aborder dans le DOO, s'il le souhaite, d'autres thématiques qui ne rentrent pas dans ces blocs thématiques ou territoriaux. Le DOO peut en effet décliner toute orientation nécessaire à la traduction du projet d'aménagement stratégique, relevant des objectifs énoncés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme et de la compétence des collectivités publiques en matière d'urbanisme.

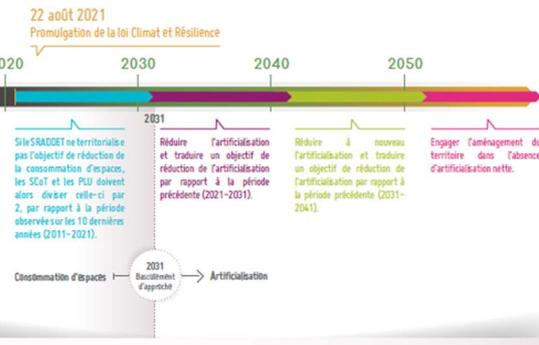
Les orientations peuvent être de deux ordres : les prescriptions qui s'imposent aux documents de planification et de politiques sectorielles et les recommandations qui permettent d'accompagner le développement du territoire par l'inscription de règles complémentaires et l'utilisation d'autres politiques et outils de mise en œuvre.

Le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (DAACL)

Dorénavant, le DAACL comprend un volet logistique et devient le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable. Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, de la capacité des voiries, existantes ou en projet, et des flux de marchandises (Art. L.141-6).

Loi Climat et Résilience et planification territoriale

Réduire tous les 10 ans la consommation d'espace



De nouvelles définitions à s'approprier

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné.

L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

Désimperméabilisation Elle consiste à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables, en permettant ainsi de rétablir au mieux les fonctions assurées par le sol avant aménagement : capacité d'infiltration, échange sol-atmosphère, stockage de carbone, biodiversité, etc.

Une parcelle est artificialisée si les sols sont majoritairement imperméabilisés en raison d'un bâti ou d'un revêtement, stabilisés et compactés, ou constitués de matériaux composites.

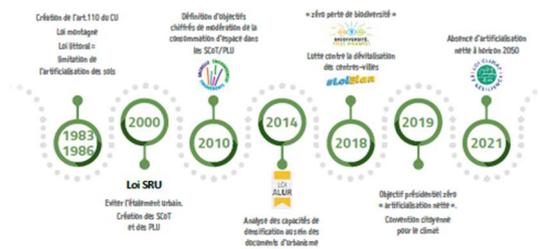
Une parcelle n'est pas considérée comme artificialisée si elle est majoritairement constituée soit de surfaces naturelles nues ou couvertes d'eau, soit de zones végétalisées constituant un habitat naturel, utilisées à usage de cultures, ou attenantes au bâti (Art. L. 101-2-1 du code de l'urbanisme).

L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatés sur un périmètre et sur une période donnée.

Un calendrier resserré pour intégrer la loi dans les documents d'urbanisme



La réduction progressive de la consommation d'espace depuis 35 ans



Elaboration du SCoT Causses et Cévennes : le chemin déjà parcouru !

Mai 2021 > Séminaires de lancement du SCoT Causses et Cévennes « Territoires en transition »

Les 10 et 11 mai 2021, en présence de Madame la sous-préfète du Vigan, l'A'U a animé deux séminaires réunissant chaque soir plus de 40 élus du PETR et des membres du Conseil de développement. Cette forte mobilisation a permis, à partir d'une méthode d'animation originale basée sur le photo-langage, de croiser les regards entre :

- > la vision prospective du territoire exprimée par les élus lors de 4 ateliers (territoires préservés - territoires habités - territoires solidaires - territoires dynamiques) pour définir un modèle de développement désirable,
- > des éléments de diagnostic et de connaissances territoriales présentés par l'A'U.

Un dernier temps d'échanges a permis de synthétiser et hiérarchiser les premiers enjeux.



Septembre 2021 > Des ateliers géographiques pour territorialiser les enjeux du SCoT

Dans la continuité du séminaire de mai 2021, ces ateliers géographiques, réunissant élus et représentants du Conseil de développement ont permis de faire émerger les enjeux spécifiques pour chaque secteur.



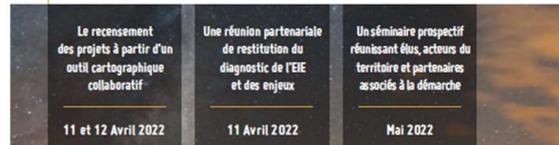
Une démarche partenariale

Comité technique de lancement et de présentation d'éléments de diagnostic partagé - le 28 septembre 2021 au Vigan.

Présentation de la note d'enjeux par madame la sous-préfète et les services de la DDTM du Gard - le 30 novembre 2021 à Saint-André de Majencoules.

Prochaines étapes

Du diagnostic au projet d'aménagement stratégique



Les principales étapes pour élaborer le SCoT Causses et Cévennes



Votre mobilisation est essentielle !

Glossaire

DOO / Document d'Orientation et d'Objectifs
 PAS / Projet d'Aménagement Stratégique
 PCAET / Plan Climat Air Energie Territorial
 DAACT / Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique
 PGRI / Plan de Gestion des Risques d'Inondation
 PLH / Programme Local de l'Habitat
 PLU(i) / Plan local d'urbanisme (intercommunal)
 SAGE / Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 SDAGE / Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SRADDET / Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Equité des Territoires
 SRCE / Schéma régional de Cohérence écologique.



- **10 mai 2023 – Interview dans Objectif Gard à l’occasion du débat sur le PAS**

La tenue du débat sur la PAS en conseil syndical le 11 mai 2023 a été annoncée dans la presse locale. A cette occasion, Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes, et les deux-vice présidents référents sur le SCoT, Daniel Zeberko et Régis Valgalier, ont rencontré un journaliste d’Objectif Gard pour évoquer la démarche en cours.

<https://www.objectifgard.com/politique/causses-et-cevennes-trente-six-communes-elaborent-une-coherence-territoriale-pour-15-000-habitants-109885.php>

PUBLIÉ LE 11 MAI 2023 - MISE À JOUR LE 10.05.2023 - FRANÇOIS DESMEURES - 4 MIN - VU 552 FOIS

CAUSSES ET CÉVENNES Trente-six communes élaborent une cohérence territoriale pour 15 000 habitants



Un territoire majoritairement forestier qui doit élaborer des pistes de développement et d'aménagement du territoire - (photo François Desmeures)

C'est à l'échelle des intercommunalités du Pays viganais et de Causse-Aigoual-Cévennes que le pôle d'équilibre territoriale et rural (PETR) va présenter aux élus, ce jeudi 11 mai à 17h, au foyer de Saint-André-de-Majencoules, le projet d'aménagement stratégique, troisième étape du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui trace les choix de développement, notamment urbanistiques, des deux territoires pour les vingt ans à venir. Une réunion ouverte à tous ceux qui souhaitent savoir quels sont les choix de développement proposés.



Daniel Zeberko, Sylvie Pavlista et Régis Valgalier, présidente et élus référents du pôle d'équilibre territorial et rural - (photo François Desmeures)

- **Information de la presse avant l'arrêt du SCoT**

Un communiqué de presse et l'affiche des réunions publiques du 10 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024 ont été adressés à la presse locale et régionale le 27 mai 2024 et le 5 juin 2024. Celui-ci annonçait les réunions publiques mais rappelait aussi ce qu'est la démarche d'élaboration d'un SCoT et en faisait un point d'avancement.

En voici le contenu :

Communiqué de presse



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Causses et Cévennes organise deux réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 10 juin à 19h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1^{er} juillet à 18h au Foyer rural de Val d'Aigoual.

Après trois ans de travail intense et de riches échanges avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, le SCoT arrive à sa grande étape finale avant sa validation. L'objectif de ces deux réunions publiques est donc de présenter le projet de SCoT avant son arrêt et de recueillir les derniers commentaires sur le document.

Pourquoi est-il important de donner son avis sur le SCoT ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

Il intègre les documents de planification supérieurs comme le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLUi, PLU, cartes communales...), devront être compatibles avec le SCoT.

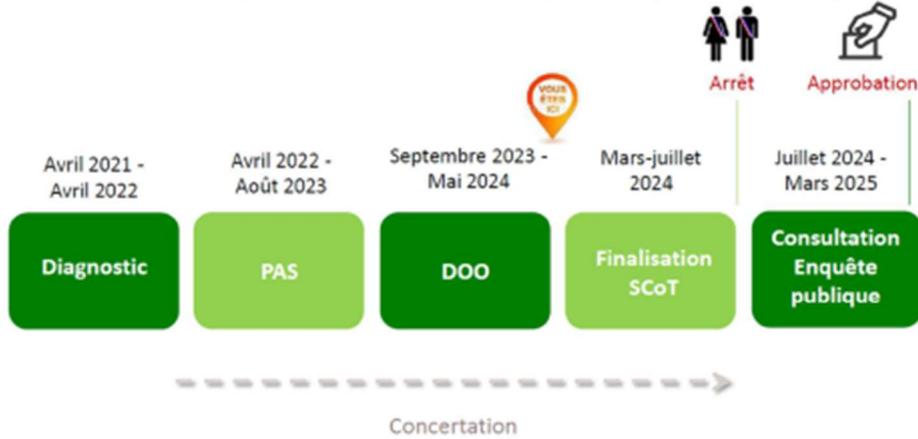
Le dossier de SCoT se compose notamment d'un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, qui affirme la **vision politique et les ambitions du territoire**, et d'un **Document d'Orientations Stratégique (DOO)**, qui constitue le **règlement, la partie opposable** du SCoT. Le DOO est la traduction concrète du PAS.

Après avoir été présenté lors de deux réunions publiques le 11 avril 2023, le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** a été débattu par les élus du PETR Causses et Cévennes le 11 mai 2023. Il s'articule autour de **4 ambitions** (Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti / Adapter les façons d'habiter aux changements climatiques / Relier les bassins de vie / Favoriser l'expérimentation et l'innovation) et **6 thèmes transversaux** (Transition écologique / Economie circulaire / Patrimoine / Ressource en eau / Gouvernance / Adaptation au changement climatique).

Elaboré depuis septembre 2023, le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il fixe aussi des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). Le DOO est organisé autour de **3 orientations** (Accélérer les transitions / Construire des territoires à vivre cohérents / Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante).

En termes de calendrier, l'arrêt du projet de SCoT est prévu en début d'été. S'en suivra une phase de consultation et d'enquête publique jusqu'à la fin de l'année 2024. L'objectif est une **entrée en vigueur du SCoT au premier trimestre 2025**.

Calendrier prévisionnel et principales étapes



©Agence d'urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne



Ressources

Pour plus d'informations, vous pouvez explorer la page dédiée au SCoT sur le site internet du PETR Causses et Cévennes : <https://petr-causses-cevennes.fr/le-scot/le-scot-causses-et-cevennes/>

Contacts Presse

- Matthieu Eybaliin, coordinateur du PETR Causses et Cévennes, 06.75.63.42.01, petrcaussesetcevennes@gmail.com
- Anaïs Grasset, chargée de mission Transition écologique, 06.77.64.69.66

Le démarche d'élaboration du SCoT est pilotée par :

- Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes
- Régis Valgalier, maire de Trèves, vice-président référent sur le SCoT
- Daniel Zeberko, conseiller municipal à Molières - Cavailiac, vice-président référent sur le SCoT

Pièce jointe

- Affiche des réunions publiques

Celui-ci a servi de base aux publications suivantes :

- Objectif Gard :

<https://www.objectifgard.com/actualites/cevennes-le-petr-causses-et-cevennes-organise-deux-reunions-publiques-129092.php>

CEVENNES Le PETR Causses et Cévennes organise deux réunions publiques



Commune du Vigan.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Causses et Cévennes organise deux réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 10 juin à 19h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1^{er} juillet à 18h au foyer rural de Val d'Aigoual.



Après trois ans de travail intense et de riches échanges avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, le SCoT arrive à sa grande étape finale avant sa validation. Deux réunions publiques doivent donc de présenter le projet de SCoT avant son arrêt et de recueillir les derniers commentaires sur le document, le 10 juin à 19h à la salle Lucie-Aubrac au Vigan et le 1^{er} juillet à 18h au foyer rural de Val d'Aigoual.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années. Il intègre les documents de planification supérieurs comme le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLU, cartes communales...), devront être compatibles avec le SCoT.

Le dossier de SCoT se compose notamment d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), qui affirme la vision politique et les ambitions du territoire, et d'un Document d'Orientations Stratégique (DOS), qui constitue le règlement, la partie opposable du SCoT. Le DOS est la traduction concrète du PAS. Après avoir été présenté lors de deux réunions publiques le 11 avril 2023, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a été débattu par les élus du PETR Causses et Cévennes le 11 mai 2023. Il s'articule autour de 4 ambitions (Révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti / Adapter les façons d'habiter aux changements climatiques / Relier les besoins de vie / Favoriser l'expérimentation et l'innovation) et 6 thèmes transversaux (Transition écologique / Économie circulaire / Patrimoine / Ressource en eau / Gouvernance / Adaptation au changement climatique).

Elaboré depuis septembre 2023, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il fixe aussi des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). Le DOO est organisé autour de 3 orientations (Accélérer les transitions / Construire des territoires à vivre cohérents / Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante). En termes de calendrier, l'arrêt du projet de SCoT est prévu en début d'été. S'en suivra une phase de consultation et d'enquête publique jusqu'à la fin de l'année 2024. L'objectif est une entrée en vigueur du SCoT au premier trimestre 2025.



- Midi Libre du 7 juin 2024

Val d'Aigoual

RÉUNIONS PUBLIQUES PETR AU VIGAN ET À VAL-D'AIGOUAL.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes organise deux réunions publiques d'information sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : le 10 juin à 19 h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1^{er} juillet à 18 h au Foyer rural de Val d'Aigoual. Le Schéma de cohérence territoriale est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

- [La Gazette de Montpellier / Nîmes](#)

<https://www.lagazettedemontpellier.fr/agenda-aglae/et-aussi-2024-07-01-reunion-publique-foyer-rural-valleraugue/>

ET AUSSI VALLERAUGUE


Réunion publique

 **Au foyer rural**

 **Lundi 01 juillet 2024**

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Causses et Cévennes organise une réunion d'information sur le *Shéma de Cohérence Territoriale (SCOT)*.

 petr-causses-cevennes.fr

 petrcaussesetcevennes@gmail.com

 06 75 63 42 01

 **Gratuit**

 **À 18h**

 **Ajouter à mon calendrier**

 **Copier le lien**   

o [Info-Flash.com](https://www.info-flash.com)

<https://www.info-flash.com/info-flash/actualites/france/73508-cc-causses-aigoual-cevennes/72803188-information.htmlinformation.html>

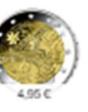


Ma ville
France
Internationale
Service Flash
Publier







ACCUEIL / CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES / ACTUALITÉS

CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES | Actualités
Le 05/06/2024 à 14h45





[REUNION PUBLIQUES - 10 JUIN VIGAN ET 01 JUILLET VALLERAUGUE]

Le PETR Causses & Cévennes vous invite à participer à deux réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

LUNDI 10 JUIN
19H00
Salle Lucie Aubrec au Vigan

LUNDI 01 JUILLET
18H00
Foyer rural à Valleraugue

Pour plus d'informations :
petrcaussesetcevennes@gmail.com
06 75 63 42 01 - 06 77 64 69 66
<https://petr-causses-cevennes.fr/>
#valdaigoual #standredemajencoules #doubries #Camprieu #lanuejols #treves #revens #caussebegon #standrevalborgne #lesplantiers #saumane #lestrechure #peyrolle #soudorgues #lesalle

Communauté de communes **Causses et Cévennes**

CC Causses Aigoual Cévennes

MALBECK

04 67 82 73 79

Site internet

Actualités en relation

[Destination Sud Cévennes] La nouvelle édition de notre Magazine de Destination "Rencontre..."
CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES | Actualités

[Transhumance] Pensez à réserver votre Dimanche 16 Juin pour la Fête de la Transhumance à...
CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES | Actualités

[CONSEIL COMMUNAUTAIRE] Le prochain conseil communautaire Causses Aigoual Cévennes "Terres..."
CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES | Actualités

[ATELIER PARENTS/ENFANTS - MARDI 18 JUIN - ...
CC CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES | Actualités



2. Par les communes et les communautés de communes

- **Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires**
- Sur la page dédiée de son site internet dédiée au PÉTR Causses et Cévennes et au SCoT

Le site internet de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires consacre une page au PÉTR Causses et Cévennes. Après une présentation du périmètre et des missions de la structure, une rubrique est dédiée au SCoT. Celle-ci précise ce qu'est un SCoT, son contenu et le processus d'élaboration.

<https://caussesaignoualcevennes.fr/amenagement/>



The screenshot shows the website 'Causses & Cévennes' with a navigation menu including 'Communauté de communes', 'Agriculture & Forêt', 'Vivre ici', 'Agenda', 'Actualités', 'Maison de l'eau', 'Observatoire du Mont Aigoual', and 'APEL'. The main heading is 'SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, qu'est ce que c'est ?'. Below this, there are four main sections:

- Définition:** Explains that the SCoT is a document for the next 20 years, defining development orientations and being defined by elected officials in consultation with stakeholders.
- Délimitation du périmètre:** States that the perimeter is determined by municipal councils or inter-municipal bodies, based on the PMU and the 2015 law on territorial organization.
- Processus de mise en place:** Describes the process in three phases: 1) defining the perimeter and creating the establishment, 2) preparing the project, and 3) finalizing the project.
- Contenu d'un SCoT:** Lists the documents included in the SCoT, such as the strategic development project (PDU), the inter-municipal development plan (PDM), and the inter-municipal development plan (PDU).

- Le P'tit Echo n°4 – Décembre 2023

Le P'tit Echo n°4 de Décembre 2023 de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires dédie une page entière au PÉTR Causses et Cévenne et à l'élaboration du SCoT.

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL « CAUSSES ET CÉVENNES » QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les PETR sont des établissements publics créés par la loi Maptam du 27 janvier 2014. Ils regroupent plusieurs communautés de communes d'un même périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

Pour nous notre PETR «Causses et Cévennes» regroupe notre Communauté et celle du Pays Viganais.

Il élabore un projet de développement économique, écologique, culturel et social, appelé projet de territoire. Il a pour but de renforcer l'attractivité du territoire par : l'amélioration du cadre de vie et des services offerts aux habitants, la valorisation des initiatives publiques et privées, permettant au territoire d'aller de l'avant. Il a été validé durant l'ancien mandat et présenté en janvier 2020.

Il est consultable sur le site internet : <https://petr-causses-cevennes.fr>

Actuellement, conformément à la Loi, nous travaillons sur l'élaboration du SCOT. Ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créé par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT nous permettra de définir les différentes politiques à mettre en œuvre concernant l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, l'environnement, et celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat..

Il permet d'actualiser le projet de territoire en anticipant les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Nous sommes dans la phase d'élaboration du document d'orientations et d'objectifs (D00) qui est réalisé en concertation avec les différents acteurs et notamment le « Conseil de Développement » regroupant des concitoyens volontaires, élus municipaux, représentants de la société civile.

Le PETR « Causses et Cévennes » assure également des missions de coordination des politiques contractuelles avec l'État et la Région via le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Contrat Territorial Régional et une Approche Territoriale Intégrée FEDER. A ce titre, il accompagne les collectivités du territoire dans le montage et le financement de leurs projets.

Contact :

Maison de l'Intercommunalité

3, Avenue Sergent Triaire

30120 Le Vigan

@ : petrcaussesetcevennes@gmail.com

Matthieu Eybalin

Coordination

Tel : 06 75 63 42 01

@ : m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr

Une autre page intitulée « Citoyen, où, comment puis-je agir ? » mentionne invite à s'investir dans le conseil de développement du PETR Causses et Cévennes.



CITOYEN, OÙ, COMMENT PUIS-JE AGIR ?

En participant aux commissions extra-municipales quand il y en a dans ma commune.

Qu'est-ce qu'une commission extra-municipale ?

Les commissions extra-municipales sont des instances consultatives que le conseil municipal peut créer sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les commissions extra-municipales ont pour objectif d'associer les citoyen·ne·s à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elles leur permettent de s'informer sur les affaires de la commune, d'entretenir le dialogue avec leurs élu·e·s, de faire des propositions et d'émettre des avis sur les affaires communales.

En me tenant informé : en assistant aux réunions des différents organismes, ou aux réunions publiques organisées sur un thème précis (par exemple pour notre Communauté de communes des réunions ont été organisées récemment sur la collecte des ordures ménagères, et la compétence eau potable et assainissement)

En assistant aux conseils municipaux et conseils communautaires.

En donnant mon avis dans les enquêtes proposées : dernièrement, enquête sur la pratique des jardins potagers.

En proposant ma candidature au conseil de développement du PETR (candidature a adresser par mail à :

petrcaussesetcevennes@gmail.com).

En m'organisant, si besoin en association d'usagers pour proposer une action précise.

La communauté de communes a aussi diffusé des informations relatives au SCoT sur son compte Facebook.

- **Communauté de communes du Pays Viganais**


Communauté de Communes du Pays Viganais
 23 h · 🌐

[[PETR Causses & Cévennes](#)] 📍 Réunion publique ce soir à 19h à la salle Lucie Aubrac : Quel avenir pour les Causses & Cévennes en 2040? Venez donner votre avis !



Quel avenir pour les Causses & Cévennes en 2040 ?

Venez donner votre avis !

Réunions publiques
d'information sur le Schéma de Cohérence
Territoriale

Lundi 10 juin 2024
19h au Vigan
Salle Lucie Aubrac

Lundi 01 juillet 2024
18h à Valleraugue
au foyer rural



Pour plus d'informations
petrcaussesetcevennes@gmail.com
 06 75 63 42 01 - 06 77 64 69 66




PETR Causses & Cévennes
 27 mai, 15:48 · 🌐

 **Le PETR Causses & Cévennes** organise deux réunions publiques d'information sur le

- **Le Vigan**

La commune de Le Vigan a communiqué sur le SCoT du PETR Causses et Cévennes a plusieurs reprises au cours de la démarche :

- [Dans le Petit journal du Vigan n°27 de l'Été 2022](#)

Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le "séminaire prospectif 2040" qui marquait le lancement de l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT du PETR Causses & Cévennes a réuni près de 80 personnes (élus, personnes publiques associées et partenaires, membres du conseil de développement) le 12 mai 2022 au Vigan.

Le séminaire s'est articulé autour de plusieurs ateliers visant à passer des enjeux aux objectifs. Il s'agissait d'échanger autour des 4 axes du SCoT (territoires préservés / habités / dynamiques / solidaires) sur des questions aussi diverses que les transitions, l'adaptation au changement climatique, la revitalisation urbaine, les formes urbaines et les patrimoines, les mobilités, la culture, la filière bois ou l'agropastoralisme. Le but est de faire émerger un modèle de développement pour le SCoT Causses & Cévennes à partir de scénarios d'évolution du territoire en 2040.

L'élaboration du PAS se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2022 avec 2 nouveaux séminaires à l'automne pour restituer les travaux de la journée du 12 mai et pour définir les objectifs chiffrés du SCoT.

Plus d'infos sur le SCoT sur le site du PETR : petr-causses-cevennes.fr/le-scot

12 *Le Petit journal du Vigan* n°27 | ÉTÉ 2022

- Dans le Petit journal du Vigan n°28 de l'Hiver 2022-2023

Élaboration du SCoT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 20 ans à venir. Il est défini par les élus, en concertation avec les acteurs du territoire et la population. Il fixe notamment le cadre de référence pour les questions d'aménagement de l'espace, d'urbanisme et d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et de protection de l'environnement.



Le SCoT a été lancé par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) en 2021, lors de deux séminaires avec des élus, des citoyens membres du conseil de développement, Mme la sous-préfète et l'agence d'urbanisme. Depuis, ce sont de nombreuses réunions thématiques, séminaires et ateliers qui se sont déroulés sur tout le territoire, pour établir un diagnostic.

Le 12 mai 2022, un nouveau séminaire a été l'occasion du lancement du Projet d'aménagement stratégique (PAS). Ce sont à chaque fois entre 40 et 80 personnes qui participent à ces phases de travail. Le 8 décembre dernier, nous avons approfondi deux axes du SCoT avec : un comité "Territoires habités" et un comité "Territoires dynamiques". Une restitution en plénière a eu lieu le lendemain afin de marquer la fin du cycle de travail participatif en vue de la formalisation d'une 1^{re} version rédigée du PAS.

Les compte-rendus sont disponibles sur : www.petr-causses-cevennes.fr/le-scot

- **Molières-Cavaillac**

La commune de Molières-Cavaillac a communiqué sur le SCoT du PETR Causses et Cévennes à plusieurs reprises au cours de la démarche :

- Sur son site internet en avril 2022



Mairie de Molières-Cavaillac
Site officiel de la commune

[Accueil](#) ▾ [Mon Village](#) ▾ [Ma mairie](#) ▾ [Culture et Loisirs](#) ▾ [Annuaire des Associations](#) [Enfants et Jeunes](#) ▾

[Environnement et urbanisme](#) ▾ [Vie Sociale et Santé](#) ▾ [Numéros d'urgence](#) [Contact Mairie](#) [Liens Utiles Sites Internet Gov.fr](#) ▾

[Infos Covid 19](#) ▾ [Qualité de l'eau à Molières-Cavaillac](#) [PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal](#) [Informations Sécheresse](#)

[Risque d'incendies](#)

← **Des nouvelles du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** →

03 19 AVRIL 2022



Regroupant les documents de planification liés aux enjeux environnementaux, le SCoT est le document stratégique de référence, concernant les politiques d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie et les documents d'urbanisme (PLUI, PLU).

Le PETR Cousses & Cévennes regroupe la communauté de Communes du Pays Viganais et de la Communauté de Communes Cousses Aigoual Cévennes, Terres Solidaire.

Pour vous informer sur le PETR et le SCoT, cliquez : [Ici](#)

Où rendez-vous sur le site du PETR : [Ici](#)

Evénements

Le 23 mai 2024 à 19h00
Réunion d'information Renov'Occitanie
@ LE VIGAN

Actualités

Cérémonie du 8 mai 2024
Cérémonie commémorative devant le monument aux morts

03 19 AVRIL 2024



Mardi 8 mai 2024, Monsieur le Maire, entouré du conseil municipal et de la population ont commémoré le 79ème anniversaire de la victoire contre l'Aberlague nazi et la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires. Après la lecture du message de Monsieur Sébastien LECOMTE, Ministre des Armées et du Président de l'UNAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre), une minute de silence a été observée en mémoire de tous les morts civils ou militaires de la dernière guerre mondiale qui dura de 1939 à 1945. A l'issue de la cérémonie...

Accueil à la Mairie

Secrétariat Mairie

	Mairie	Après-Midi
Lundi	Normal	15h30 à 18h30
Mardi	Normal	Normal
Mercredi	10h à 12h30	15h30 à 18h30
Jeudi	Normal	Normal
Vendredi	10h à 12h30	15h30 à 18h30
Samedi	Normal	Normal
Dimanche	Normal	Normal

Coordonnées de la Mairie

Mairie de Molières-Cavaillac
Place du jeu de Boules
30120 Molières-Cavaillac
Téléphone : 04 67 81 03 99
E-mail : mairie.molieres-cavaillac@wanadoo.fr

Accès rapide

Projet Municipal
: <https://www.molieres-cavaillac.fr/projet-municipal/>

Délibérations et Agenda
: <https://www.molieres-cavaillac.fr/comptes-rendus/>

Bulletin municipal
: <https://www.molieres-cavaillac.fr/bulletin-municipal/>

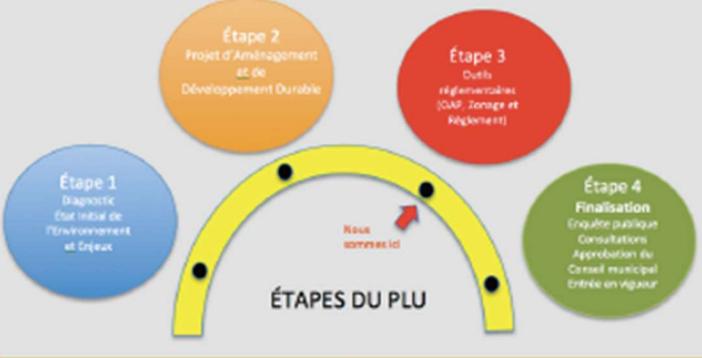
Abonnez-vous à notre lettre d'information

Pour recevoir à notre lettre d'information, il suffit de saisir votre adresse e-mail, ci-dessous.

En indiquant votre adresse email vous consentez à recevoir nos lettres par voie électronique. Vous pouvez vous désabonner à tout moment et via les liens de désinscription.

- Dans son bulletin municipal de décembre 2022

DÉCEMBRE 2022 Page 5



ÉTAPES DU PLU

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Le registre de concertation du PLUI de la Communauté de Communes du Pays viganais est disponible à la Mairie de Mollères aux heures habituelles de réception du public.

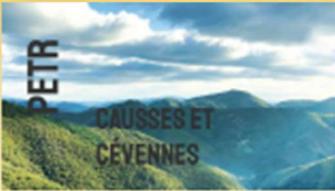
A quoi sert un PETR

Le PETR a pour missions la conception et la mise en œuvre du projet de territoire et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure également des missions de coordination des politiques contractuelles avec l'État et la Région via le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat de Transition Écologique (CTE) et le Contrat Territorial Régional. Ses autres missions : Appui aux communes et communautés de communes membres. Actuellement, ces missions se caractérisent par la coordination de l'animation économique et par l'appui en ingénierie à plusieurs projets structurants. Il s'implique enfin particulièrement sur les politiques d'accueil et d'attractivité du territoire ainsi que sur les transitions touristique (Avenir Montagne) et écologique et la valorisation des ressources locales.

PETR & SCOT

Le PETR Causses & Cévennes
Né en 2017, ce nouveau Syndicat Mixte est composé des deux communautés de communes : Pays Viganais et Causses Algoual Cévennes - Terres Solidaires. Le PETR Causses et Cévennes (PETRCC) regroupe 36 communes sur plus de 850 km².





Le SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale
Le SCoT regroupe les documents de planification liés aux enjeux environnementaux. Le SCoT est le document stratégique de référence, concernant les politiques d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie et les documents d'urbanisme (PLUI, PLU).

- Sur son site internet en octobre 2023 pour relayer l'enquête sur les mobilités lancée par le PETR



Risque d'incendies

7 Actualités

PARTICIPEZ L'ENQUÊTE MOBILITÉ DES CAUSSES ET CÉVENNES – DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS

03 22 OCTOBRE 2023



Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et de la stratégie mobilité, le PETR Causses et Cévennes lance une enquête sur les modes de déplacements et la mobilité des résidents et actifs du territoire.
 En 2022, nous avons effectué des questionnaires auprès des communes et des habitants (plus de 300 réponses, merci !). Nous lançons aujourd'hui une enquête mobilité complémentaire à destination :
 • Des entreprises, salariés et des différents acteurs d'activités du territoire ;
 • Des élèves de la CR scolaire André Chamson et des

étudiants du supérieur (Campus connect, Maison de la Formation du village)

L'objectif est de comprendre les modalités et contraintes de déplacements des élèves et actifs sur le territoire afin d'identifier des solutions de déplacements adaptés. Le secteur du transport représente également un des principaux secteurs d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire, l'objectif est également de limiter l'impact carbone de nos modes de déplacements.

La stratégie mobilité du PETR se structure autour de deux grands temps forts :

- Une phase d'actualisation et d'appui du diagnostic mobilité issu du SCoT, suite aux enquêtes ;
- L'élaboration d'un plan d'actions répondant aux enjeux du diagnostic et aux orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.

Si vous êtes **étudiants ou salariés/entrepreneurs** sur le territoire du PETR Causses et Cévennes, expliquez nous comment vous vous déplacez sur le territoire pour vous rendre au travail/en cours ?

Participez à notre enquête mobilité en répondant à ce questionnaire en ligne :

- Pour les **salariés/entrepreneurs** du territoire : 30
- Pour les **étudiants** du territoire : 30
- Pour les **collégiens et lycéens** de la CR scolaire André Chamson : 30

Merci de votre participation !

CONTACT

Anais GRASSET, chargée de mission transition écologique

06 77 64 69 66

a.grasset@petr-causses-crevennes.fr

Événements

Le 23 mai 2024 à 19h00
Réunion d'Information RenovOccitanie

LI VIGAN

Actualités

Cérémonie du 8 mai 2024

Cérémonie commémorative devant le monument aux morts

03 09 2024



Mercredi 8 mai 2024, Monsieur le Maire, entouré du conseil municipal de la population ont commémoré le 79ème anniversaire de la victoire contre l'Alemagne nazi et la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires. Après la lecture du message de Monsieur Sébastien Lecomte, Membre des Anciens et du Président de l'UJAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre), une minute de silence à été observée en mémoire de tous les morts civils ou militaires de la dernière guerre mondiale qui dura de 1939 à 1945. A l'issue de la cérémonie...

- Sur son site internet en juin 2024 pour relayer les informations relatives à la journée du 31 mai (Comité technique des PPA / Séminaire des élus) et aux réunions publiques du 10 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024

← Séminaire SCoT à la filature de Molières-Cavaillac →

🕒 1 juin 2024



Un nouveau temps fort pour le SCoT* du PETR Causses & Cévennes vendredi 31 mai 2024 à Molières-Cavaillac !



Le matin, un comité technique a permis de présenter le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** aux partenaires et aux personnes publiques associées à la démarche.

L'après-midi était consacrée aux élus du territoire sous format de conférence des maires élargie.



- **En première partie**, les élus sont revenus sur les enjeux de

sobriété foncière dans la planification avec une approche ludique et pédagogique. A travers l'**animation Play Zan**, imaginée par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse et animée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nimoise et Alésienne et le CAUE du Gard, ils ont pu approfondir leur réflexion sur le changement de modèle d'aménagement introduit par la **loi Climat et résilience**.

- **La seconde partie**, après un rappel du rôle et du processus d'élaboration du SCoT, était consacrée à **une présentation du DOO** et à un recueil des observations des élus. Les échanges ont été riches et les avis sur le DOO, et plus largement sur l'ensemble du SCoT, sont très positifs.

Prochains temps forts : **les réunions publiques du 10 juin et du 1er juillet 2024**

Pour en savoir plus sur le PETR, cliquez : [ici](#)

Pour voir la page FaceBook : [ici](#)

* SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Evénements

 Le 17 juin 2024 à 20h00
Concert de l'Ensemble Vocal Rinascenza
MOLIÈRES-VILLAGE - LA FILATURE

Actualités

Séminaire SCoT à la filature de Molières-Cavaillac

Comité Technique - Présentation du document d'Orientations et d'Objectif du SCoT - Animation Play ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

🕒 1 juin 2024



Un nouveau temps fort pour le SCoT de Causses & Cévennes, vendredi 31 mai 2024 à Molières-Cavaillac. Le matin, un comité technique a permis de présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) aux partenaires et aux personnes publiques associées à la démarche. L'après-midi était consacré, sous format de conférence des maires élargie, à la première partie, les élus sont revenus sur les enjeux de sobriété foncière dans la planification avec une approche ludique et pédagogique. A travers l'animation Play Zan, imaginée par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse et animée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nimoise et Alésienne et le CAUE du Gard, ils ont pu approfondir leur réflexion sur le changement de modèle d'aménagement introduit par la loi Climat et résilience.

Mairie de BREAU-MARS

Quel avenir pour les Causses & Cévennes en 2040 ?

Venez donner votre avis !

Réunions publiques
d'information sur le Schéma de Cohérence
Territoriale

Lundi 10 juin 2024
19h au Vigan
Salle Lucie Aubrac

Lundi 01 juillet 2024
18h à Valleraugue
au foyer rural



Pour plus d'informations
petr.caussescevennes@gmail.com
06 75 63 42 01 - 06 77 64 60 66

PETR Causses & Cévennes

Le PÉTR Causses & Cévennes organise deux réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 10 juin à 19h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1er juillet à 18h au Foyer rural de Val d'Aigoual.

Après trois ans de travail intense et de riches échanges avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, le SCoT arrive à sa grande étape finale avant sa validation. L'objectif de ces deux réunions publiques est donc de présenter le projet de SCoT avant son arrêt et de recueillir les derniers commentaires sur le document.

Le SCoT est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années. Il intègre les documents de planification supérieurs comme le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLU, cartes communales...), devront être compatibles avec le SCoT.

L'arrêt du projet de SCoT est prévu en début d'été. S'en suivra une phase de consultation et d'enquête publique jusqu'à la fin de l'année 2024. L'objectif est une entrée en vigueur du SCoT au premier trimestre 2025.

Pour plus d'informations, vous pouvez explorer la page dédiée au SCoT sur le site internet du PÉTR Causses & Cévennes <https://petr-causses-cevennes.fr/le-scot-causses-et-/> ou contacter le PÉTR par mail à petrcaussescevennes@gmail.com

Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes "Terres Solidaires"
Communauté de Communes du Pays Viganois

- **Avèze**

La commune d'Avèze a relayé des informations sur le SCoT dans son bulletin municipal en juin 2023 et en janvier 2024.

- Bulletin municipal de juin 2023

URBANISME

Ce qui va impacter nos communes

A- Élaboration du SCoT du PETR Causses & Cévennes une vision stratégique à horizon 2040" réalisé en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région nimoise et alésienne.

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

B- Ainsi que de l'élaboration du

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

Suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes en matière de Plan local d'urbanisme en 2017, le conseil de Communauté s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU intercommunal. Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 21 communes de la Communauté.

A- **Le SCoT** : un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).

Un SCoT pour quoi faire ?

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Le périmètre du SCoT doit tendre aujourd'hui vers l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi, cette inflexion vers le bassin d'emploi est ainsi affichée clairement dans le SCoT rénové, ainsi que la prise en compte du bassin de mobilité. Le SCoT est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI. Le SCoT recouvre les 2 EPCI (la communauté des communes du pays vignais et la communauté Causse, Aigoual Cévennes et Terre Solidaire)

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

B- Le plan local d'urbanisme (PLU, PLUi)

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi) qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

En quelques phrases : Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...), le PLU(i) est aussi un vecteur majeur de retranscription du projet communal ou intercommunal.

Comme les autres documents d'urbanisme, le PLU(i) doit viser à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales (dont la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols). Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel : ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, ainsi que, le cas échéant, aux ouvertures d'installations classées appartenant aux catégories visées par le PLU(i). Le plan local d'urbanisme peut être élaboré par :

- un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU(i), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,
- ou par une commune non-membre d'un tel établissement.

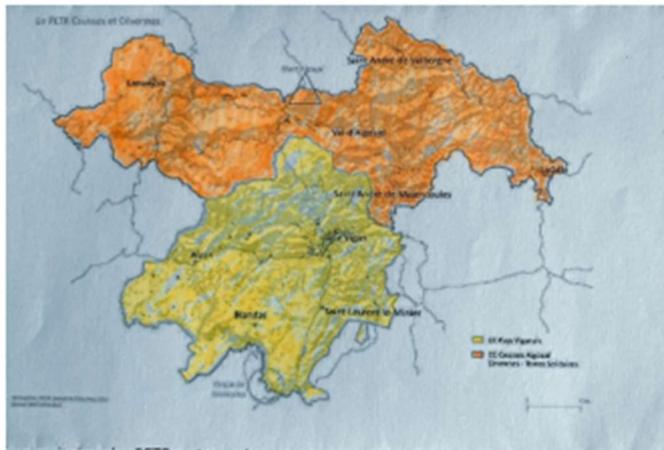
Cette élaboration couvre le territoire de compétence de la collectivité ou l'établissement concerné(e) sur les 21 communes de notre territoire.

<https://www.cc-paysvignais.fr/la-demarche-plui/>

- Bulletin municipal de janvier 2024

Avancée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Piloté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a été lancé en 2021. Son périmètre couvre 2 communautés de communes, la Communauté de communes Aigoual-Cévennes terre solidaire (CFACTS) et la Communauté de communes du Pays-Viganais (CCPV) soit 15239 habitants, 36 communes sur 858 km².



Après avoir réalisé un diagnostic de territoire sur l'ensemble des thématiques : démographie, habitat, mobilité, activité économique, agriculture, patrimoine, etc... des enjeux pour les quinze à vingt ans à venir ont été dégagés. Il sont liés à la capacité d'attraction de nouveaux habitants et, pour cela, à l'adaptation de l'habitat, à sa requalification, au développement des mobilités durables, à la prise en compte des jeunes, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, au maintien de l'économie locale ...

Débatu, finalisé puis publié en 2023, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) définit la vision et les grands objectifs politiques.

Tous ces éléments sont détaillés dans les documents consultables sur le site du PETR Causses et Cévennes.

Le PETR est une coopération entre les deux communautés de communes. Son budget provient de la contribution de ses membres. Un conseil de développement, composé de personnes de la société civile lui est rattaché comme instance de réflexion avec avis consultatif.

La commune d'Avèze a aussi relayé des informations sur le SCOT sur sa page Facebook, notamment l'information des réunions publiques du 10 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024.



- **Montdardier**

La commune de Montdardier a notamment relayé l'information des réunions publiques de juin et juillet 2024 sur son compte Facebook.

- **Val d'Aigoual**

La commune de Val d'Aigoual a communiqué sur le SCoT à travers :

- Un article "actualités" sur son site internet

<https://valdaigoual.fr/participez-a-lenquete-mobilite-du-petr-causses-et-cevennes/>



The screenshot shows the website for Causses & Cévennes. At the top, there is a navigation menu with items: AGENDA, LA COMMUNE, INFOS PRATIQUES, VIE DÉMOCRATIQUE, VIE SOCIALE & CULTURELLE, and ENVIRONNEMENT. Below the menu is a large banner with the text "EN CAUSSES ET CÉVENNES" and a stylized landscape illustration. To the right of the banner, there is a "NOUVEAU : Newsletter" section with a "S'inscrire en ligne" button and social media icons for Facebook, Instagram, and YouTube. Below this is a section for "Évènements à venir" with a calendar listing events for May 29, 30, and 31. A green banner below the main content area contains a cookie notice: "Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site web. Si vous continuez à utiliser ce site, nous supposons que vous en êtes satisfait." The main article is titled "Participez à l'enquête mobilité du PETR Causses et Cévennes" and is dated 23 novembre 2023. The article text describes the survey's purpose and lists target groups: "Des entreprises, salariés et des différents secteurs d'activités du territoire ;" and "Des élèves de la cité scolaire André Chamson et des étudiants du supérieurs (Campus connecté, Maison de la formation du Vigan).". A link is provided: <https://petr-causses-cevennes.fr/participez-a-notre-enquete-mobilite-donnez-nous-votre-avis/>. To the right of the article, there is a "SimulateurRénov'" section with a "Réservations" button and a "Belvédère des 4000 marches" section with a small image of a mountain landscape.

- Des événements dans l'agenda de son site internet

<https://valdaigoual.fr/agenda/reunions-sur-le-schema-de-coherence-territoriale/>



« Tous les Événements »

Cet événement est passé

Réunions sur le Schéma de Cohérence Territoriale

11 avril 2023 : 18h00 - 21h00

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site web. Si vous continuez à utiliser ce site, nous supposons que vous en êtes satisfait.



Le Pôle d'équilibre territorial et rural Causses et Cévennes organise simultanément deux réunions publiques d'information sur le Schéma de cohérence territoriale, le 11 avril 2023 à 18h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et au Foyer Rural de Valeraugue.

Pourquoi votre présence est importante ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) élaboré par le PETR Causses et Cévennes est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

Il reprend les axes du [projet de territoire](#).

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) est la partie du SCoT qui affirme la vision politique et les ambitions du territoire, entre autres, en matière d'urbanisme et de réduction de la consommation des espaces naturels, de développement économique, touristique et culturel, de mobilités, de logements, d'équipements structurants, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources, etc.

C'est pourquoi il est primordial que le plus grand nombre en prenne connaissance et donne son avis.

[Ajouter au calendrier](#)

<https://valdaigoual.fr/agenda/reunion-dinformation-sur-le-schema-de-coherence-territoriale/>

Réunion d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale

1 juillet : 18h00



Le PETR Causses & Cévennes organise deux réunions publiques d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 10 juin à 19h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1er juillet à 18h au Foyer rural de Val d'Aigoual.

Après trois ans de travail intense et de riches échanges avec les habitants, les élus et les acteurs du territoire, le SCoT arrive à sa grande étape finale avant sa validation. L'objectif de ces deux réunions publiques est donc de présenter le projet de SCoT avant son arrêt et de recueillir les derniers commentaires sur le document.

Le SCoT est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années. Il intègre les documents de planification supérieurs comme le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLUi, PLU, cartes communales...), devront être compatibles avec le SCoT.

L'arrêt du projet de SCoT est prévu en début d'été. S'en suivra une phase de consultation et d'enquête publique jusqu'à la fin de l'année 2024.

L'objectif est une entrée en vigueur du SCoT au premier trimestre 2025.

Pour plus d'informations, vous pouvez explorer la page dédiée au SCoT sur le site internet du PETR Causses & Cévennes <https://petr-causses-cevennes.fr/.../le-scot-causses-et-.../> ou contacter le PETR par mail à petrcaussesetcevennes@gmail.com

- Des publications sur les pages Facebook et Instagram de la commune comme par exemple :



Mairie de Val-d'Aigoual

Publié par Camille Pn · 24 novembre 2023 ·



[SONDAGE 🗳️]

Dans le cadre de l'élaboration de son SCoT et de sa stratégie mobilité, le PETR Causses et Cévennes mène une enquête sur les modes de déplacements et la mobilité des résidents et actifs du territoire.

L'objectif est de comprendre les modalités et contraintes de déplacements afin d'identifier des solutions adaptées.

Des questionnaires sont en ligne en ligne, à destination :

- des entreprises, salariés et des différents secteurs d'activités du territoire ;
- des élèves de la cité scolaire André Chamson et des étudiants du supérieurs (Campus connecté, Maison de la formation du Vigan).

Pour participer <https://petr-causses-cevennes.fr/participez-a-notre.../>



3

1 partage

J'aime

Commenter

Partager



Commenter en tant que Mairie de Val-d'Aigoual





Mairie de Val-d'Aigoual

Publié par Camille Pn · 10 avril 2023 ·



[AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 🗺️]

Demain à 18h au foyer Louis Barre : le Pôle d'équilibre territorial et rural Causses et Cévennes organise une réunion publique d'information sur le Schéma de cohérence territoriale.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) élaboré par le PETR Causses et Cévennes est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

Il reprend les axes du projet de territoire.

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) est la partie du SCoT qui affirme la vision politique et les ambitions du territoire, entre autres, en matière d'urbanisme et de réduction de la consommation des espaces naturels, de développement économique, touristique et culturel, de mobilités, de logements, d'équipements structurants, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources, etc.

C'est pourquoi il est primordial que le plus grand nombre en prenne connaissance et donne son avis.



1

1 partage

J'aime

Commenter

Partager



- **Trèves**

Le site internet de la mairie de Trèves consacre une page au PETR Causses et Cévennes dans laquelle il est précisé que celui-ci élabore un SCoT. Les coordonnées du PETR ainsi que l'adresse de son site internet y sont indiquées.

<http://www.mairie-treves.com/pages/petr-causses-aigoual-cevennes/marches-publics.html>

- **Saumane**

En octobre 2023, la mairie de Saumane a relayé l'information du lancement d'une enquête sur les mobilités par le PETR Causses et Cévennes. L'article précise que « *le PETR élabore à son échelle le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), un document d'urbanisme qui fixe les grands objectifs d'aménagement et d'organisation du territoire pour les années à venir. Il travaille notamment sur la question des déplacements et des mobilités au sein de son territoire.* »

<https://saumane-en-cevennes.fr/2023/10/25/enquete-mobilite-a-destination-des-entreprises-salaries-etablissements-et-differents-secteurs-dactivite-du-territoire/>



SAUMANE en CEVENNES

VENSDI 17 MAI 2024



AGGLES • ACTUALITÉS • LE VILLAGE • TOURISME • INFOS PRATIQUES • C.C. CAUSSES AGGLOU. CEVENNES •

Agence postale



Service de l'entier ou restreint de 8h30 à 12h30

Déchèterie



Service local (entier ou restreint) de 14h à 17h

Bibliothèque



Ouverte de 10h à 12h et de 14h à 17h

Transport



Horaires ligne 1, 2 et 3 de 06h30 à 12h30

Parc National des Cévennes



Enquête mobilité à destination des entreprises, salariés, établissements et différents secteurs d'activité du territoire

LE 21 OCTOBRE 2023

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes est un établissement public regroupant la communauté de communes du Pays Vigénois et la communauté de communes Causses Agglo Cévennes - Territoires Salésiens. Il regroupe ainsi 20 communes et 15 228 habitants.

Le PETR accompagne les communes et les intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Il élabore à son échelle le Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT), un document d'urbanisme qui fixe les grands objectifs d'aménagement et d'organisation du territoire pour les années à venir. Il travaille notamment sur la question des déplacements et des mobilités au sein de son territoire.

Dans ce cadre, le PETR réalise actuellement une enquête sur les modes de déplacements et la mobilité des résidents et des usagers du territoire. L'objectif de ce questionnaire est de comprendre les contraintes de déplacements des salariés et des entreprises pour, ensuite, identifier des solutions de déplacements adaptées.

La réponse à ce questionnaire est parfaitement anonyme et vous prendra environ 5 minutes. Merci pour votre participation !

Vous trouverez ci-dessous les questionnaires à remplir :

- Questionnaire mobilité à destination des salariés, entreprises et établissements :** <https://forms.gle/9NEFW7uL1J1A9U3K1>
- Questionnaire mobilité à destination des élèves de la cité scolaire André Chénouet :** <https://forms.gle/95kU223k0v6u20u49>
- Questionnaire mobilité à destination des étudiants de supérieur (campus connecté, réseau de la formation, autres...) :** <https://forms.gle/976w6W9G6u7W17A>

Mairie de Saumane

Le Village
30120 Saumane
04 86 43 41 42
Lundi : 12h30 - 17h30
Mardi au Jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 15h30 - 17h30

WILLIAMS CATHERINE - ANTONIETTI GUY-ERIC

UN SITE WORDPRESS.COM

Horaires et coordonnées

Mairie de Saumane
20, L'École de la Vallée Bergue
30120 SAUMANE
0486 43 41 42
Mairie de Saumane (commune de Saumane)
Lundi : 12h30 - 17h30
Mardi au Jeudi : 8h30 - 12h30
Vendredi : 15h30 - 17h30

Communauté des Communes



Commune équipée d'une borne de recharge REVEO



INFORMATIONS LOCALISATION

P'tit Echo n°4



Le P'tit Echo n°4 est disponible en format PDF sur le site internet de la commune.

- **Lasalle**

Le site internet de la commune de Lasalle fait référence au PETR Causses et Cévennes et indique qu'une de ses missions consiste en l'élaboration du SCoT. Un lien vers le document de synthèse réalisé en mars 2022 est proposé.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR - Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

La communauté de communes "Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires" forme avec la communauté des communes du "Pays Viganais" le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural "Causses et Cévennes".

Une des missions du PETR, attribuée tout récemment, consiste à élaborer un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre du PETR.

Voir le séminaire de lancement des 10 et 11 mai 2021.

Voir le document de synthèse *"L'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes, une vision stratégique à horizon 2040"*

Plus de détails sur l'avancement de la démarche du SCoT et sur l'ensemble des missions du PETR en cliquant sur le bouton ci-dessous.

SITE DU P.E.T.R.

IV. Le SCoT dans les conseils syndicaux du PETR Causses et Cévennes

L'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes a été régulièrement évoquée en conseil syndical au travers de points d'informations, de prises de délibération ou de questions diverses.

Les documents relatifs aux conseils syndicaux (délibérations, procès-verbaux, ...) sont publiés sur le site internet du PETR.

- **19/11/2020**

Délibération n°9 : prescription du Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Causses et Cévennes, objectifs poursuivis et définition des modalités de la concertation

Délibération n°10 : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne et mission d'élaboration du SCoT

- **16/03/2021**

Délibération n°2 : à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un point d'avancement sur la démarche d'élaboration du SCoT est réalisé.

- **06/12/2021**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Point d'avancement de la démarche d'élaboration du SCoT.

- **08/03/2022**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : En préambule de la délibération n°3, Hervé LEFEBVRE, président du SCoT de Gascogne et élu référent de la Fédération nationale des SCoT en Occitanie, et Christine SANCHEZ-MARTIN, déléguée technique référente en Occitanie, présentent aux élus du conseil syndical du PETR Causses & Cévennes, l'association, ses missions et ce qu'elle peut apporter à ses adhérents. Leur support de présentation est annexé au présent compte-rendu.

Délibération n°2 : à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un point d'avancement sur la démarche d'élaboration du SCoT est réalisé.

Délibération n°3 : Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

- **22/03/2022**

Délibération n°9 : Adhésion à l'Agence d'urbanisme pour l'année 2022 et missions complémentaires dans le cadre de l'élaboration du SCoT

Questions diverses : Information sur le séminaire de clôture de la phase de diagnostic du SCoT du 12 mai 2022.

- **25/10/2022**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Présentation des résultats du recensement des projets réalisés dans le cadre du SCoT en avril 2022.

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Présentation des résultats du travail réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 pour préfigurer une stratégie en matière de mobilités.

Délibération n°4 : Désignation d'un représentant du SCoT au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Fleuve Hérault.

- **22/12/2022**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Information sur les démarches de transition écologique et touristique engagées par le PETR Causses et Cévennes. Les liens entre ces démarches et le SCoT sont précisés à l'assemblée.

- **14/02/2023**

Délibération n°2 : à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un point d'avancement sur la démarche d'élaboration du SCoT est réalisé.

- **06/03/2023**

Délibération n°14 : Adhésion à l'Agence d'urbanisme pour l'année 2023 et missions complémentaires relative à l'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités

Délibération n°15 : Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

Questions diverses : Information sur la tenue de deux réunions publiques d'informations sur le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT le 11 avril 2023 à 18h, simultanément au Foyer Rural de Valleraugue et à la salle Lucie Aubrac au Vigan.

- **11/05/2023**

Délibération n°2 : Débat sur le projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- **19/06/2023**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Point d'information sur le SCoT suite à la réunion des personnes publiques associées du 6 juin 2023

Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 11/05/2023 (Débat sur le PAS)

- **14/09/2023**

Délibération n°3 : Partenariat avec la Commission Locale de l'Eau du Fleuve Hérault concernant la prospective sur l'eau et le bassin du Fleuve Hérault 2050 à l'échelle du SCoT.

- **12/12/2023**

Points d'informations en préambule du Conseil syndical : Point d'information sur l'élaboration du schéma de mobilités

- **22/02/2024**

Délibération n°2 : à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, un point d'avancement sur la démarche d'élaboration du SCoT est réalisé.

Délibération n°4 : Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT

- **21/03/2024**

Délibération n°9 : Convention de partenariat 2024-2026 avec l'Agence d'urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne et adhésion pour l'année 2024

- **01/07/2024**

Délibération n°2 : SCoT – Arrêt du projet de SCoT et bilan de la concertation

Délibération n°3 : Actualisation du projet de territoire du PETR Causses et Cévennes avec le Projet d'Aménagement Stratégique.

V. L'association des élus et des techniciens

L'élaboration du SCoT Causses et Cévennes a été un long processus de travail collectif et de démarche de co-construction. Les élus du territoire ont souhaité, dès le lancement de l'élaboration, associer l'ensemble des acteurs du projet pour exprimer une vision partagée du territoire et de ses enjeux. Pour ce faire, des instances de travail ont été mises en place pour faire dialoguer élus, techniciens et société civile sur des sujets thématiques et transversaux, à chaque étape du projet.

Les séminaires élargis ont associé à la fois les partenaires techniques du projet, mais également les élus, permettant ainsi d'instaurer un dialogue constructif entre les différentes visions des acteurs du territoire. Ces séminaires ont conduit à de nombreux ateliers de travail à chaque étape de l'élaboration du projet. Le Comité de Développement, émanation de la société civile, a été systématiquement invité aux séminaires.

Le COTECH s'est réuni tout au long de la démarche de l'élaboration du SCoT. Il est composé des partenaires techniques, associés de droit à la démarche (DDTM 30, Région Occitanie, Département du Gard, CCI, chambre d'Agriculture...) et les acteurs socioprofessionnels du territoire (CAUE 30, associations locales...). Groupe de travail essentiel, les échanges ont permis de disposer d'informations et d'éléments de connaissance du territoire qui ont alimenté les pièces du SCoT. La concertation avec les partenaires techniques a pris la forme de réunions PPA, et dans le cadre de certaines phases d'élaboration, de réunions de travail en commissions thématiques ou réunions plus resserrées pour préciser des points de méthode ou des points spécifiques.

Le Groupe projet associe les trois élus référents de la démarche et les référents techniques du PETR. Il a pour but de préparer les échanges et de valider les démarches, les méthodologies et le travail réalisé par l'A'U.

Les travaux d'élaboration du SCoT s'organisent autour des grandes étapes d'un SCoT et se sont déclinés en plusieurs séquences successives.

Sur chacun des documents constitutifs du SCoT, soit le Diagnostic et EIE, PAS, et DOO, le travail s'est réalisé en 3 temps :

- Une phase préalable de « lancement », le plus souvent réalisée en séminaire, ayant pour but de recueillir de la matière pour rédiger le document concerné, à partir d'éléments synthétiques présentés et de supports pédagogiques

- Une phase de travail, mobilisant les instances techniques, les phases de relectures et d'allers-retours avec les partenaires techniques du projet, les élus du PETR et les élus intercommunaux et communaux. A l'issue, une version formalisée et rédigée du document est proposée pour validation.
- Une phase de restitution, ayant pour objectif de présenter la version consolidée du document, pour avis et modifications éventuelles. Cette phase est principalement proposée en plénière.

Chaque séquence, organisées autour des grandes étapes d'élaboration, visait à :

- Analyser le territoire dans toutes ses composantes et en identifier les enjeux. Cet objectif a pu se concrétiser dans la phase de pré-diagnostic et de diagnostic (phase 1)
- Fixer le cap, par l'élaboration du projet politique et définir les grandes orientations du SCoT. Ce travail a été réalisé lors de la phase de pré-PADD et PADD (phase 2)
- Traduire réglementairement le projet politique et décliner la stratégie commerciale (phase 3 d'élaboration du DOO et du DAACL)
- Finaliser la procédure d'élaboration (phase 4 administrative).

L'état des lieux du territoire a été réalisé en 2021. Un premier temps a été consacré au lancement de la démarche de SCoT, avec la tenue d'un séminaire élargi sur 2 jours, les 10 et 11 mai 2021. Ce premier temps a été l'occasion d'avoir une vision synthétique du territoire et a permis une première approche des problématiques rencontrées

Dans la continuité du séminaire de mai 2021, les ateliers géographiques, réunissant élus et représentants du Conseil de développement ont permis de faire émerger les enjeux spécifiques pour chaque secteur en septembre 2021. L'atelier « carte blanche » a permis aux élus de spatialiser les enjeux sur des cartes. La première partie de l'atelier a été consacrée à la hiérarchisation des enjeux en tenant compte des secteurs géographiques.

Cette phase a également été ponctuée d'un COTECH de lancement et de présentation d'éléments de diagnostic partagé le 28 septembre 2021 au Vigan ainsi que de la présentation de la note d'enjeux par Madame la sous-préfète et les services de la DDTM du Gard le 30 novembre 2021 à Saint-André de Majencoules.

Après le recueil de la matière engrangée lors de ces rencontres, le début de l'année 2022 a été consacré à la finalisation du diagnostic, de l'état initial de l'environnement et des enjeux, préfigurant ainsi la phase de pré-PAS.

Une réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées a clôturé la phase le 11 avril 2022.

La phase de construction du PAS s'est ponctuée dans un premier temps d'un **séminaire prospectif 2040**, réunissant élus, acteurs du territoire et partenaires associés de la démarche en mai 2022.

Un séminaire PAS a été conduit pour décliner le modèle de développement choisi et se projeter dans la déclinaison opérationnelle en vue d'anticiper la phase de DOO. Lors du séminaire du 4 octobre 2022, l'Agence a présenté l'ossature du PAS, le bilan de l'inventaire des projets et les hypothèses démographiques projetées. Les élus ont réfléchi à leur volonté d'accueil et pris position, au regard de l'implication en matière de production de logements, d'équipements. Le séminaire du 11 octobre s'est déroulé sous la forme d'un atelier participatif à partir d'un jeu de territoire intitulé " Cévenol Tour 2040

" conçu par l'Agence d'Urbanisme. Les participants ont pu préciser les orientations qui font consensus, se positionner sur l'intensité à donner aux objectifs et la force des ambitions, identifier des leviers d'actions opérationnels pour mettre en œuvre les orientations du SCoT.

Au mois de décembre 2022, deux **comités thématiques**, ayant pour objectif de préciser des éléments indispensables à la réalisation du PAS ont été tenus. La thématique Territoire habités a été approfondie, ainsi que la thématique Territoires dynamiques. Les partenaires du PETR Causses et Cévennes (élu, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR, A'U) se sont répartis lors de 2 ateliers, en simultanée, le 8 décembre, et se sont retrouvés le 9 décembre pour partager la synthèse de ces travaux.

Une réunion spécifique avec la DDTM s'est tenue le 14 mars pour faire un point sur la démarche d'élaboration du SCoT et sur les partis pris du PAS. Une présentation en COTECH le 28 mars a permis de formaliser le PAS. Le PAS a été débattu en Conseil syndical le 11 mai à Saint-André de Majencoules, puis présenté aux PPA le 6 juin 2023. Une réunion spécifique avec la DDTM le 3 juillet en visio-conférence a permis de recueillir leurs principales observations sur le PAS dans l'attente de la transmission de l'avis de l'Etat.

Les **comités de rédaction** ont permis la co-rédaction des règles du DOO. Ils associent les techniciens concernés par les thématiques abordées ainsi que des élus référents, intéressés plus particulièrement par certaines thématiques. L'objectif de ces comités est de travailler en petits effectifs pour permettre la rédaction de règles qui émanent des participants. Après une présentation des orientations du PAS et de ce qui est attendu d'un DOO, les participants ont travaillé le 4 octobre 2023 sur 2 thématiques pour partager et co-construire des règles relatives aux activités économiques, agricoles et forestières, aux transitions écologiques et énergétiques. Le 16 octobre 2023, les participants ont travaillé sur deux thèmes, les logements, la qualité du bâti et les équipements et la consommation d'espaces et la question de sa déclinaison intra SCoT.

Fortement engagé dans l'amélioration des pratiques de déplacement et des mobilités, le PETR a initié en parallèle la mise en œuvre d'un Schéma des mobilités, annexé, comme le permet la loi de modernisation des SCoTs, au SCoT. Cette démarche a conduit à la tenue d'un séminaire commun le 9 novembre 2023 à la stratégie mobilité et au SCoT pour définir les règles du DOO en matière de mobilité.

Le 14 novembre, en vue de partager la méthode retenue pour définir les enveloppes urbaines et présenter les objectifs chiffrés retenus à l'issue du comité de rédaction logements/consommation d'espaces, un séminaire élargi s'est tenu pour présenter les résultats et répondre aux questions éventuelles.

Enfin, un dernier comité de rédaction s'est tenu le 11 décembre au Vigan pour préciser la stratégie artisanale, commerciale et logistique avec les communes principales de l'armature commerciale identifiée dans le diagnostic. Il a été question de définir les Secteurs d'Implantation Périphérique ainsi que les centralités commerciales, et d'échanger autour des règles proposées sur ces deux objets.

Cette phase de travail a conduit à l'établissement d'un DOO rédigé et formalisé. Une phase de consultation du document s'en est suivi auprès des élus du territoire, des techniciens du PETR et des acteurs du projet et un COTECH s'est tenu pour présenter le DOO le 31 mai 2024. A cette même date, un séminaire s'est tenu.

VI. L'association du Conseil de développement

Le conseil de développement du PETR Causses et Cévennes a été régulièrement associé à la démarche d'élaboration du SCoT.

Ses membres ont été conviés et plusieurs d'entre eux ont participé aux réunions suivantes :

- 10 et 11 mai 2021 – Séminaire de lancement
- 14, 16 et 21 septembre 2021 – Ateliers géographiques
- 30 novembre 2021 – Présentation de la note d'enjeux par les services de l'Etat
- 12 avril 2022 – Réunion d'échange sur le paysage, l'identité du territoire, son patrimoine et les typologies de villages
- 22 avril 2022 – Présentation de l'Entente Interdépartementale des Causse et Cévennes
- 12 mai 2022 – Séminaire de lancement du PAS
- 3 octobre 2022 – Séminaire PAS n°1 – Quel projet de territoire ?
- 11 octobre 2022 – Séminaire PAS n°2 – Quel déclinaison du modèle de développement ?
- 8 et 9 décembre 2022 – Comités thématiques du PAS
- 11 avril 2023 – Réunions publiques à Valleraugue et au Vigan
- 11 mai 2023 – Débat sur le PAS
- 4 et 16 octobre 2023 – Comités de rédaction du DOO
- 10 juin 2024 – Réunion publique au Vigan
- 1er juillet 2024 – Réunion publique à Valleraugue

D'autre part, des présentations ou des points d'avancements de la démarche ainsi que des échanges autour du SCoT ont eu lieu lors de toutes les réunions plénières du conseil de développement :

- 18 mars 2021
- 8 juin 2021
- 22 juin 2021
- 4 octobre 2021
- 17 février 2022
- 18 octobre 2022
- 2 mars 2023
- 4 mai 2023
- 6 juillet 2023
- 7 septembre 2023

VII. Le SCoT dans les rapports d'activité du PETR Causse et Cévennes

1. Le rapport d'activité 2021

Plusieurs parties du rapport d'activité 2021 du PETR Causse et Cévennes et de sa synthèse sont consacrées au SCoT. Ces documents ont été diffusés à tous les contacts du PETR et publiés sur son site internet.

- **Extraits du Rapport**

4 LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le PETR Causses & Cévennes est en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) dans son périmètre.

4.1. LE CADRE DU SCoT

4.1.1 Généralités

Le SCoT est un outil de planification stratégique défini par le Code de l'Urbanisme qui fixe, pour un territoire donné, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable à un horizon de 20 ans.

Il s'agit d'un véritable projet de territoire dont l'élaboration doit s'inscrire dans une démarche « vivante », qui nécessite une forte mobilisation des élus, des personnes publiques associées, de la société civile.

Le SCoT fixe un cadre qui devra être pris en compte par les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (notion de compatibilité). Le SCoT devra notamment donner un cadre de référence pour les questions d'aménagement de l'espace, d'urbanisme et d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et de protection de l'environnement.

Le SCoT est une démarche évolutive qui nécessite un suivi et une évaluation au moins tous les 6 ans.

4.1.2 Le processus d'élaboration

La procédure d'élaboration d'un SCoT se déroule selon 3 grandes phases:

- Une phase d'organisation du territoire qui met en place les conditions préalables nécessaires à l'élaboration d'un SCoT : la délimitation d'un périmètre et la création d'un établissement public qui prendra en charge le SCoT. Le PETR Causses et Cévennes détient la compétence « SCoT ».
- La phase d'élaboration proprement dite, qui commence par la délibération lançant la procédure d'élaboration et qui se termine par une délibération d'arrêt du projet lorsque l'établissement public dispose d'un projet de SCoT complet.
- La phase d'instruction du projet de SCoT, qui comporte toutes les procédures administratives : avis des personnes publiques, enquête publique...

La procédure se termine par une délibération approuvant le SCoT, qui devient exécutoire si, deux mois après sa transmission au préfet, ce dernier n'émet pas d'observations fondamentales et si la procédure de publicité a été respectée.

4.1.3 Le contenu d'un SCoT

Le SCoT comprend trois documents fondateurs :

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est un véritable projet politique qui :

- Tire les conséquences du diagnostic;
- Affirme la politique en matière d'aménagement du territoire;
- Doit faire l'objet d'un débat en Conseil Communautaire.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui :

- Traduit les orientations du PAS de manière concrète (prescriptions, recommandations, objectifs chiffrés...);
- Assure la cohérence d'ensemble des orientations;

Le DOO est le document opposable aux PLU et politiques sectorielles (PLH, PDM, principales opérations d'aménagement, autorisations commerciales...).

Des annexes pour analyser, justifier et évaluer : diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Evaluation Environnementale... et tous documents jugés utiles. Les annexes visent à :

- Partager les constats;
- Comprendre le fonctionnement du territoire;
- Hiérarchiser les leviers à mobiliser;
- Possibilité d'annexer un programme d'actions qui concourent à la mise en œuvre du SCoT.

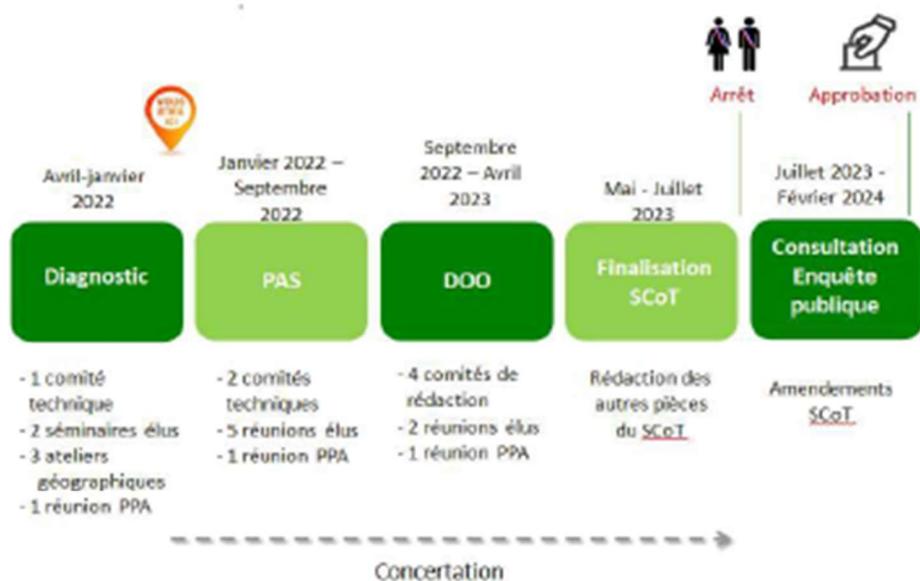
4.2. L'ETAT D'AVANCEMENT DU SCOT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

Prescrit par délibération du 19 novembre 2020, le SCoT du PETR Causses & Cévennes est actuellement en cours d'élaboration.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne (A'UDRNA, <https://www.audrna.com/>) accompagne le PETR.

Une commission SCoT animée par Sylvie Pavlista, Présidente du PETR, Régis Valgalier et Daniel Zeberko, vice-présidents référents sur le SCoT pilote la démarche.

4.2.1 Le planning prévisionnel de la démarche



4.2.2 Les temps forts de la démarche en 2021

- Le séminaire de lancement : 10 et 11 mai 2021

Un séminaire de lancement du SCoT a eu lieu les 10 et 11 mai 2021 à Avèze et a rassemblé les membres élus du PETR, les maires du territoire et les partenaires de la démarche. Ces soirées ont permis de présenter l'équipe de l'A'U DRNA et de débiter l'élaboration du SCoT au travers de 4 axes sous la forme de deux ateliers à chaque réunion.

- Axe 1 : Espaces naturels forestiers et agricoles / Trame verte et bleue / ENR (Energie Renouvelable) / Ressource en eau / Risques.
- Axe 2 : Territoires habités : Démographie / Logements / Foncier / Consommation d'espaces.
- Axe 3 : Territoires solidaires : Mobilités / Équipements / Commerces.
- Axe 4 : Territoires dynamiques et Attractivité : Economie / Agriculture / Tourisme / Coopérations



- **Le premier comité technique : 10 septembre 2021**

Un premier comité technique s'est tenu avec les personnes publiques associées à la démarche le 10 septembre 2021. Ces dernières se sont fortement mobilisées. La démarche d'élaboration du SCoT du PETR Causses & Cévennes a été présentée, ainsi que des éléments de pré-diagnostic. Les échanges, très constructifs, ont porté sur la définition des premiers enjeux, les perspectives et les suites à donner.

- **Des ateliers par secteurs géographiques : 14, 16 et 21 septembre 2021**

Les élus du territoire et des représentants du Conseil de développement se sont réunis autour de 3 ateliers par secteurs géographiques afin de prioriser et territorialiser les enjeux du SCoT sur chaque secteur. Ces ateliers se sont déroulés les 14, 16 et 21 septembre 2021 à Mandagout, Lasalle et Saint Sauveur Camprieu. Dans un premier temps, un atelier « Thermo-SCoT » a permis aux participants de prioriser les enjeux partagés lors des séminaires en positionnant chaque enjeu par rapport à l'échelle du SCoT (Très faible, faible, modéré, important, très important). Il s'agissait ensuite de préciser les enjeux en fonction des spécificités de chaque secteur. Enfin, un second atelier intitulé « Cartes blanches » consistait à spatialiser collectivement certains enjeux à l'échelle du PETR à partir d'une légende préétablie et d'un simple fond de plan.

Axes de travail



Territoires en transition

TEMPS 1 : THERMO SCoT

AXE 1 : TERRITOIRES PRÉSERVÉS



1) A l'aide de graphiques et pour chaque enjeu, positionner sur le Thermo SCoT pour l'axe 1 « Territoires préservés » le degré d'enjeu observé sur votre secteur :

0) Enjeu 4 : La répartition des enjeux et du territoire est-elle neuve ?

- Pas du tout ?
- Faible ?
- Moyenne ?
- Importante ?
- Très importante ?

2) Préparer les enjeux en fonction des spécificités du secteur (si justifié)
Quelle répartition plus précise au sein du secteur ?
Et cela se matérialise par une silhouette allongée, une arête de ville, un îlot de voir à croquer, l'actuel...

Mise en œuvre pour les enjeux 2, 3, 4, 5, 6 de l'AXE 2

Une animation en deux temps

TEMPS 1 (2 heures)



« Thermo SCoT »



- Rappel du diagnostic (RU)
- Travail en groupe
- Restitution

Passez café (10 minutes)



TEMPS 2 (50 minutes)



« Carte Blanche »



- Spécialisation des enjeux
- « Mini exposition » des cartes produites

TEMPS 2 : CARTE BLANCHE



« Développement urbain et déplacements »

15 minutes

« Développement économique et touristique »

15 minutes

- La présentation de la note d'enjeu par les services de l'Etat : 30 novembre 2021



Afin de faciliter le dialogue avec les porteurs de documents d'urbanisme, ce document synthétise les enjeux à traduire dans le document d'urbanisme du territoire concerné. La note d'enjeu enrichit ainsi la vision du PETR sur les enjeux de son territoire et facilitera les échanges avec les services de l'Etat tout au long de la démarche.

La présentation de la note d'enjeu du SCoT du PETR Causse & Cévennes par les services de l'Etat a eu lieu le mardi 30 novembre 2021 à 17h à la salle socio-culturelle du château à Saint André de Majencoules en présence de Madame la Sous-préfète de

l'arrondissement du Vigan, des élus du PETR Causses & Cévennes, des présidents des communautés de communes et des maires des communes du PETR, du Conseil de développement du PETR et des personnes publiques associées à la démarche.

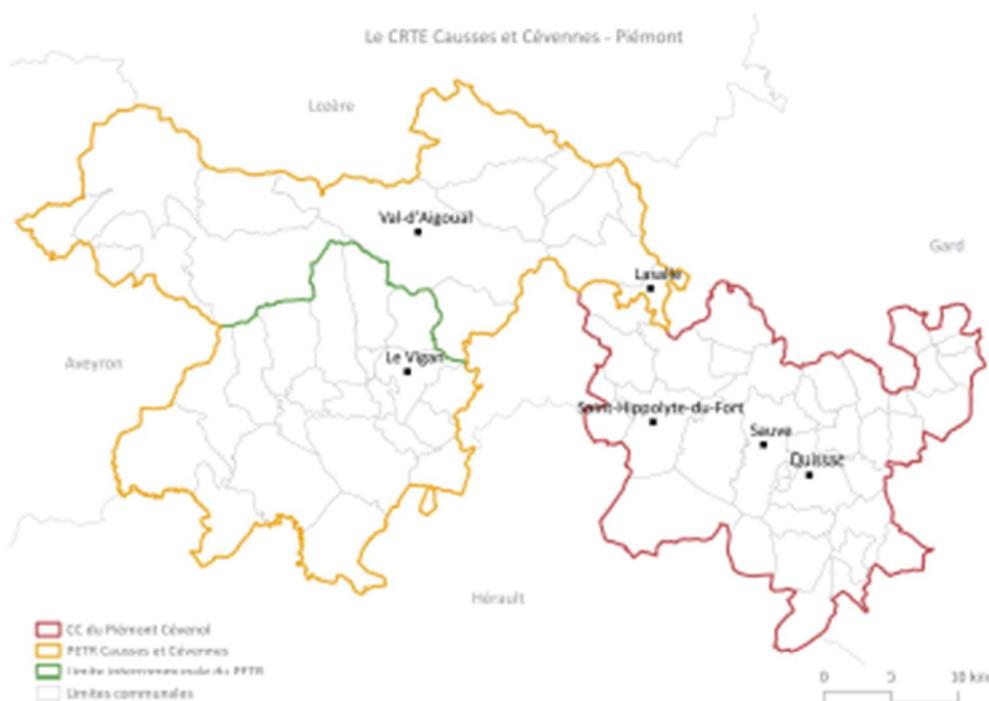
4.2.3 L'état d'avancement fin 2021

La phase de diagnostic se terminera début 2022 avec un séminaire de clôture du diagnostic analogue au séminaire de lancement de la démarche et une réunion des personnes publiques associées.

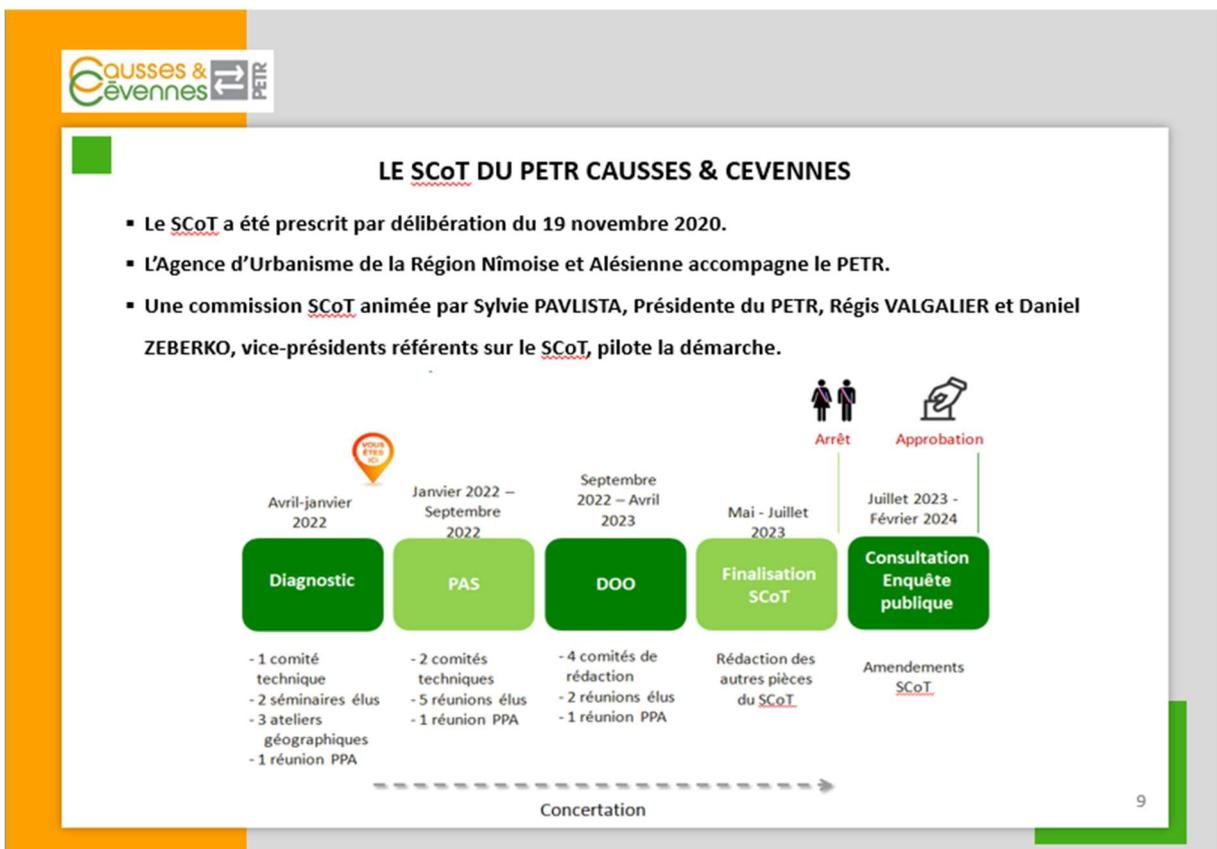
La démarche se poursuivra en 2022 et 2023 par la réalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

5 LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Le PETR Causses & Cévennes est en charge de l'animation et du pilotage des politiques contractuelles avec l'État et la Région sur son périmètre augmenté de la communauté de communes du Piémont Cévenol.



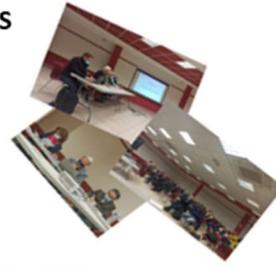
● Extrait de la synthèse du rapport



LE SCOT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

Temps forts de la démarche en 2021 :

- Séminaire de lancement : 10 et 11 mai 2021
- Premier comité technique : 10 septembre 2021
- Ateliers par secteurs géographiques : 14, 16 et 21 septembre 2021
- Présentation de la note d'enjeu par les services de l'Etat : 30 novembre 2021



LE SCOT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

Etat d'avancement fin 2021 et perspectives:

- Le Porter à connaissance de l'Etat a été réceptionné début janvier 2022.
- La note d'enjeu de l'Etat est attendue pour début 2022.
- La phase de diagnostic se terminera au premier trimestre 2022 avec un séminaire de clôture du diagnostic analogue au séminaire de lancement de la démarche et une réunion des personnes publiques associées.
- La démarche se poursuivra en 2022 et 2023 par la réalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

2. Le rapport d'activité 2022

Plusieurs parties du rapport d'activité 2022 du PETR Causses et Cévennes et de sa synthèse sont consacrées au SCoT. Ces documents ont été diffusés à tous les contacts du PETR et publiés sur son site internet.

- **Extrait du Rapport**



4 LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le PETR Causses & Cévennes élabore un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur son périmètre.

4.1. LE CADRE DU SCoT

4.1.1 Généralités

Le SCoT est un outil de planification stratégique défini par le Code de l'Urbanisme qui fixe, pour un territoire donné, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable à un horizon de 20 ans.

Il s'agit d'un véritable projet de territoire dont l'élaboration doit s'inscrire dans une démarche « vivante », qui nécessite une forte mobilisation des élus, des personnes publiques associées, de la société civile.

Le SCoT fixe un cadre qui devra être pris en compte par les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLUi...) dans un rapport de compatibilité. Le SCoT devra notamment donner un cadre de référence pour les questions d'aménagement de l'espace, d'urbanisme et d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial et de protection de l'environnement.

Le SCoT est une démarche évolutive qui nécessite un suivi et une évaluation au moins tous les 6 ans.

4.1.2 Le processus d'élaboration

La procédure d'élaboration d'un SCoT se déroule selon 3 grandes phases:

- Une phase d'organisation du territoire qui met en place les conditions préalables nécessaires à l'élaboration d'un SCoT : la délimitation d'un périmètre et la création d'un établissement public qui prendra en charge le SCoT. Le PETR Causses et Cévennes détient la compétence « SCoT ».
- La phase d'élaboration proprement dite, qui commence par la délibération lançant la procédure d'élaboration et qui se termine par une délibération d'arrêt du projet lorsque l'établissement public dispose d'un projet de SCoT complet.
- La phase d'instruction du projet de SCoT, qui comporte toutes les procédures administratives : avis des personnes publiques, enquête publique...

La procédure se termine par une délibération approuvant le SCoT, qui devient exécutoire si, deux mois après sa transmission au préfet, ce dernier n'émet pas d'observations fondamentales et si la procédure de publicité a été respectée.

4.1.3 Le contenu d'un SCoT

Le SCoT comprend trois documents fondateurs :

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est un véritable projet politique qui :

- Tire les conséquences du diagnostic;
- Affirme la politique en matière d'aménagement du territoire;
- Doit faire l'objet d'un débat en Conseil syndical.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui :

- Traduit les orientations du PAS de manière concrète (prescriptions, recommandations, objectifs chiffrés...);
- Assure la cohérence d'ensemble des orientations;

Le DOO est le document opposable aux PLU et politiques sectorielles (PLH, PDM, principales opérations d'aménagement, autorisations commerciales...).

Des annexes pour analyser, justifier et évaluer : diagnostic, Etat Initial de l'Environnement, Évaluation Environnementale... et tous documents jugés utiles. Les annexes visent à :

- Partager les constats;
- Comprendre le fonctionnement du territoire;
- Hiérarchiser les leviers à mobiliser;
- Possibilité d'annexer un programme d'actions qui concourent à la mise en œuvre du SCoT.

4.2. L'ETAT D'AVANCEMENT DU SCoT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

Prescrit par délibération du 19 novembre 2020, le SCoT du PETR Causses & Cévennes est actuellement en cours d'élaboration.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne ([A'UDRNA](#)) accompagne le PETR. Une commission SCoT animée par Sylvie Pavlista, Présidente du PETR, Régis Valgalier et Daniel Zeberko, vice-présidents référents sur le SCoT pilote la démarche.

4.2.1 Le planning prévisionnel de la démarche



4.2.2 Les temps forts de la démarche en 2022

- **La première réunion des personnes publiques associées : 11 avril 2022**



La première réunion des personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT Causses et Cévennes s'est tenue le 11 avril 2022 à Saint André de Majencoules. Après une introduction présentant la démarche, les échanges ont porté sur le diagnostic stratégique, l'état initial de l'environnement et les enjeux du territoire. Elle s'est conclue par des ateliers participatifs visant à prioriser les enjeux.

- **Le recensement des projets du territoire : 11 et 12 avril 2022**



Le 11 et 12 avril 2022, quatre binômes constitués d'un élu ou d'un agent du PETR et d'un membre de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne (A'U) ont rencontré les communes du PETR à Alzon, Molières-Cavaillac, L'Espérou et Les Plantiers. Lors de ces entretiens individuels, les projets des communes ont été recensés puis spatialisés dans un outil cartographique interactif et un point a été fait sur les disponibilités foncières au sein des espaces urbanisés de chaque commune. L'outil cartographique interactif est tenu à jour par l'équipe du PETR Causses et Cévennes et apporte une réelle plus-value dans l'accompagnement proposé aux collectivités locales.

- **Un focus sur les paysages et les formes urbaines du territoire : 12 avril 2022**



Lundi 11 avril, un binôme PETR / Agence d'urbanisme a parcouru les causses de Blandas et de Campestre ainsi que les vallées de l'Arre et de la Dourbie en vue de compléter le diagnostic paysager du SCoT en se focalisant sur les qualités paysagères des villages et leur identité patrimoniale. Le mardi 12 avril matin, un atelier cartographique a permis de préciser les observations de la veille tandis que le travail de terrain s'est poursuivi mardi 12 avril après-midi sur le massif de l'Aigoual. La directrice du Grand Site de France du Cirque de Navacelles (pour les causses) et un membre du conseil de développement du PETR (pour les vallées) ont partagé leur expertise sur le terrain.

Ce temps a permis de produire une cartographie de synthèse des typologies de villages en fonction de leur implantation dans le site, leur morphologie urbaine et des principales caractéristiques du patrimoine bâti.

- **Une présentation des enjeux du paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen par l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes : 21 avril 2022**

Le 21 avril 2022, l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, en charge de la gestion du bien UNESCO, a présenté aux élus du territoire du PETR, au conseil de développement et aux partenaires de la démarche d'élaboration du SCoT, l'inscription des Causses et des Cévennes au Patrimoine Mondial de l'Humanité selon les axes suivants :

- Paysage culturel de l'agropastoralisme, de quoi parle-t-on exactement ? Pour une meilleure compréhension de ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle de ce territoire et des enjeux de conservation pour les générations futures.
- Un focus sur le devenir des paysages de terrasses en Cévennes dans un contexte de renforcement des extrêmes climatiques.



La question du devenir des systèmes de terrasses et des ouvrages associés est très transversale comme en témoignent les nombreux thèmes abordés au cours des débats : préservation et mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et immatériels liés aux terrasses, gestion de la ressource en eau, adaptation au changement climatique, développement d'une agriculture qualitative et de circuits courts, l'artisanat et la formation,...

Un consensus a émergé sur la nécessité de faire valoir les spécificités du territoire, notamment dans l'interprétation de certaines réglementations mal adaptées aux enjeux locaux et dans l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification comme le SCoT.

- Un « séminaire prospectif 2040 » : 12 mai 2022



Le « séminaire prospectif 2040 » a marqué la transition de la phase de diagnostic vers l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT. Il a réuni près de 80 personnes (élus, personnes publiques associées et partenaires, membres du conseil de développement).

Après une analyse des données collectées en matière de mobilités auprès des communes du PETR par Luana Ceccone, le séminaire s'est organisé en trois séquences :

- Un atelier ayant pour objectif de passer des enjeux aux objectifs en qualifiant les ambitions du SCoT.
- Des ateliers thématiques selon les quatre axes du SCoT au cours desquels ont été présentés des retours d'expérience du Parc naturel régional des Grands Causses, de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes, de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne, du Pays Cœur d'Hérault, de la Filature du Mazel, du Pays des Cévennes ainsi que des chargées de mission Petite Ville de Demain du Vigan et Pacte pastoral de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Des sujets aussi divers que les transitions, l'adaptation au changement climatique, la revitalisation urbaine, les formes urbaines et les patrimoines, les mobilités, la culture, la filière bois ou l'agropastoralisme ont été abordés.
- Un atelier prospectif visant à faire émerger un modèle de développement pour le SCoT Causses et Cévennes à partir de scénarios contrastés et utopistes d'évolution du territoire en 2040.

Les actes de ce séminaire ont été publiés et sont disponibles sur la page dédiée au SCoT du site internet du PETR Causses et Cévennes.

- Le séminaire n°1 du PAS "Quelle vision stratégique du territoire?" : 3 octobre 2022



Le premier séminaire de travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du PETR Causses et Cévennes intitulé "Quelle vision stratégique du territoire?" a réuni une quarantaine de participants (élus, conseil de développement, PPA, services des collectivités du PETR) en présence de Madame la Sous-Préfète.

L'équipe de l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne a décliné les 4 axes structurants du PAS en précisant pour chacun les postulats, les objectifs et une traduction cartographique. Ont aussi été présentés les résultats de l'inventaire des projets des collectivités du territoire mené au printemps ainsi que des hypothèses démographiques et de besoin en logements.

- **Le séminaire n°2 du PAS "Quelle déclinaison du modèle de développement?" : 11 octobre 2022**



Une quarantaine de personnes (élus, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR) ont participé au second séminaire de travail sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT du PETR Causses et Cévennes intitulé "Quelle déclinaison du modèle de développement?".

Après une présentation des amendements apportés au plan du PAS lors du séminaire du 3 octobre et à travers un jeu de territoire intitulé "Cévenol Tour" conçu par l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne, les participants ont pu :

- Préciser les orientations qui font consensus,
- Se positionner sur l'intensité à donner aux objectifs et la force des ambitions,
- Identifier des leviers d'actions opérationnels pour mettre en œuvre les orientations du SCoT.

- **Des comités thématiques sur les axes Territoires dynamiques et Territoires habités : 8 et 9 décembre 2022**



Dans la continuité des travaux d'octobre, les partenaires de l'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes (élus, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR) se sont réunis le 8 et le 9 décembre 2022 pour approfondir les orientations et objectifs des axes Territoires habités et Territoires dynamiques.

Le 8 décembre, à Molières-Cavaillac, un comité Territoires habités a mené une réflexion relative aux formes urbaines, à la reconquête des logements vacants, à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux questions de renouvellement urbain sous le prisme du ZAN et à partir d'un jeu de territoire.

Le 8 décembre, à Saint André de Majencoules, un comité Territoires dynamiques a débattu des filières à développer et des secteurs à conforter sur la base d'un diagnostic de l'évolution des filières économiques du PETR. La qualification du modèle de développement économique souhaité et sa spatialisation ont été précisées.

Le 9 décembre, à Saint André de Majencoules, les travaux des deux comités ont été restitués en plénière dans l'objectif de stabiliser une première version rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

4.2.3 L'état d'avancement fin 2022

L'élaboration du PAS du SCoT du PETR Causses et Cévennes est en cours et se poursuivra au premier trimestre 2023 avec la rédaction du document, un comité technique des partenaires et une réunion des personnes publiques associées. Les principaux temps forts de concertation seront un cycle de réunions publiques sur les deux communautés de communes du PETR ainsi qu'un débat en conseil syndical sur le PAS.

La démarche se poursuivra au second semestre 2023 avec l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

4.3. LE SCoT DU PETR CAUSSES & CÉVENNES DANS L'INTERSCOT RÉGIONAL ET NATIONAL

- **L'intégration de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des Sols et la Conférence régionale des SCoT : mars à septembre 2022**

La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « climat et résilience » publiée le 22 août 2021 fixe l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un jalon intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031 par rapport à la période 2011-2021. Cette loi prévoit aussi que les régions fixent des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols dans leurs Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Un nouvel espace de dialogue territorial a été créé afin d'élaborer des propositions à destination des régions : les conférences des SCoT.

Le PETR Causses et Cévennes a participé aux travaux de la conférence des SCoT d'Occitanie animés par la Fédération nationale des SCoT. Ceux-ci ont notamment porté sur la nécessité d'un changement de modèle d'aménagement, sur les méthodes de définition du stock foncier initial, sur les critères de territorialisation des objectifs ainsi que sur les modalités de gouvernance de la mise en œuvre du ZAN.

Après une conférence d'installation le 22 mars 2022 et une journée d'ateliers le 20 juin 2022, une délégation du PETR Causses et Cévennes a participé à la conférence régionale des SCoT d'Occitanie délibérative du 20 septembre 2022 qui a validé un corpus de propositions à destination de la Région.

- **L'interSCoT Est Languedocien**

L'interSCoT Est Languedocien est animé par l'Agence d'urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne et regroupe 7 SCoT du Gard et de l'Hérault : Causses et Cévennes, Piémont Cévenol, Pays des Cévennes, Uzège Pont du Gard, Sud Gard, Pays de l'Or et Pays de Lunel.

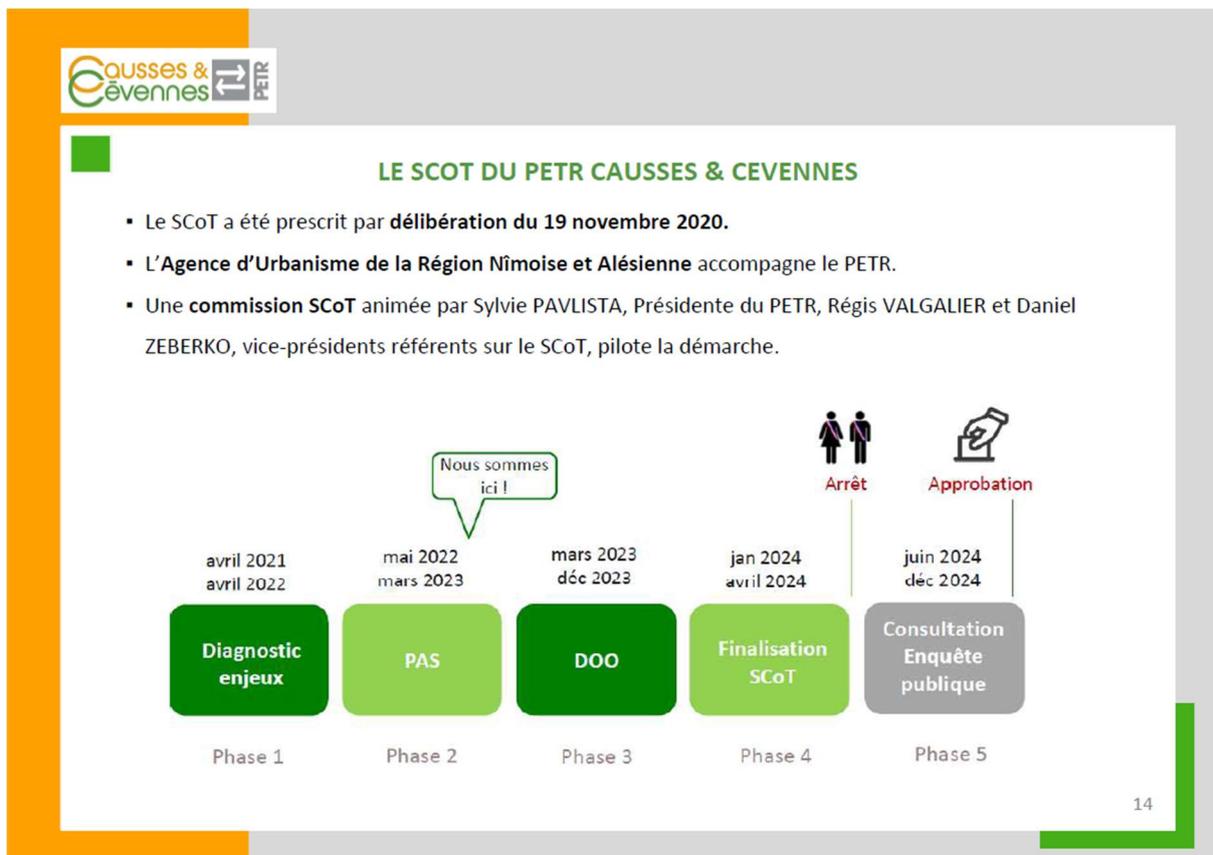
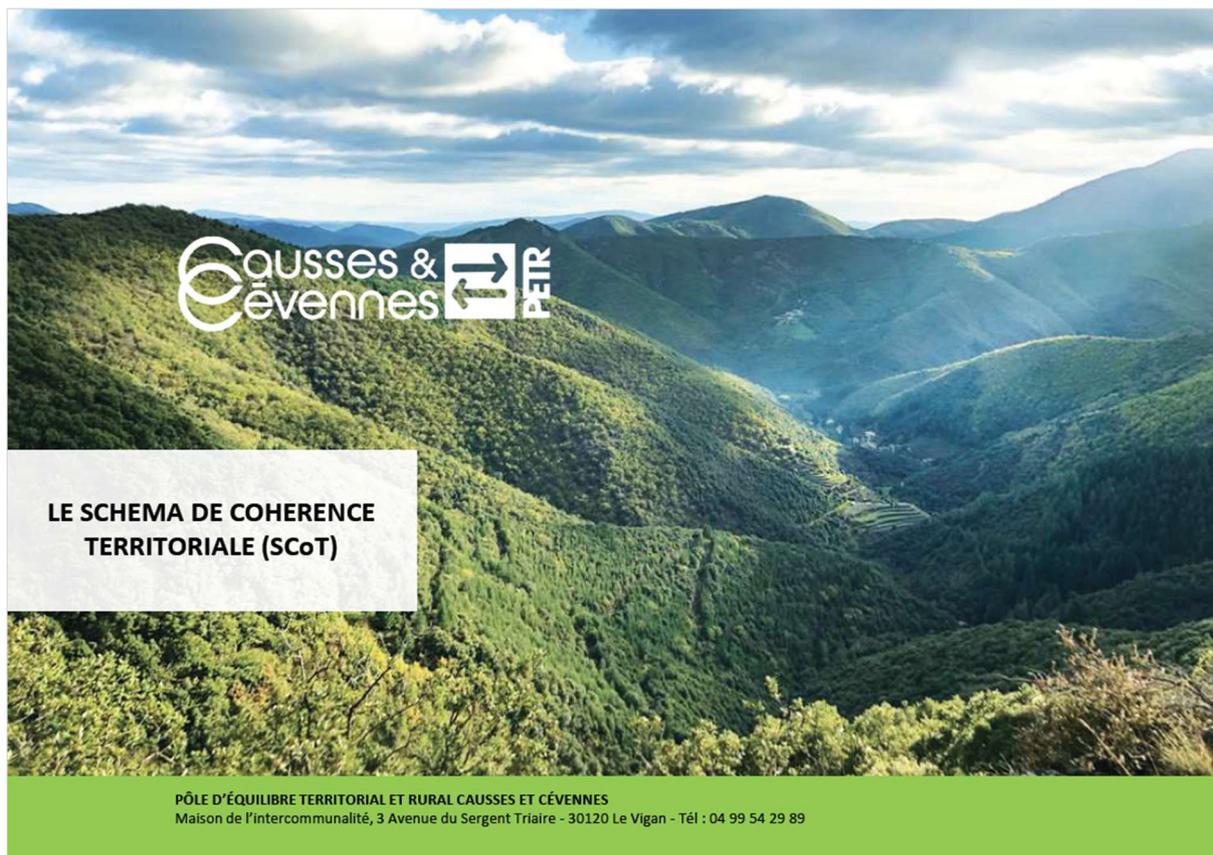
En 2022, l'interSCoT a formulé une contribution à l'attention de la Fédération nationale des SCoT et de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée dans le cadre des travaux de la conférence régionale des SCoT. Entre autres, il a aussi travaillé sur des méthodes de calcul de la consommation d'espaces et des disponibilités foncières et a contribué à une étude de la

DDTM sur les sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard.

- **La Fédération nationale des SCoT**

Depuis 2022, le PETR Causses et Cévennes adhère à la Fédération nationale des SCoT qui a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT. Elle a pour objectifs de mettre en réseau pour capitaliser les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

● Extrait de la synthèse du rapport



LE SCOT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

▪ Temps forts de la démarche en 2022 :

- Première réunion des personnes publiques associées : 11 avril 2022
- Recensement des projets du territoire : 11 et 12 avril 2022
- Focus sur les paysages et les formes urbaines du territoire : 12 avril 2022
- Présentation des enjeux du paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen par l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes : 21 avril 2022
- « Séminaire prospectif 2040 » : 12 mai 2022
- Séminaire n°1 du PAS "Quelle vision stratégique du territoire?" : 3 octobre 2022
- Séminaire n°2 du PAS "Quelle déclinaison du modèle de développement?" : 11 octobre 2022
- Comités thématiques sur les axes Territoires dynamiques et Territoires habités : 8 et 9 décembre 2022



15

LE SCOT DU PETR CAUSSES & CEVENNES

▪ Etat d'avancement fin 2022 et perspectives:

- L'élaboration du PAS du SCOT du PETR Causses et Cévennes est en cours et se poursuivra au **premier trimestre 2023** avec la rédaction du document, un comité technique des partenaires et une réunion des personnes publiques associées. En termes de concertation, les principaux temps forts seront un cycle de réunions publiques sur les deux communautés de communes du PETR ainsi qu'un débat en conseil syndical sur le PAS.
- La démarche se poursuivra au **second semestre 2023** avec l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

16

3. Le rapport d'activité 2023

Plusieurs parties du rapport d'activité 2023 du PETR Causses et Cévennes et de sa synthèse sont consacrées au SCoT. Ces documents ont été diffusés à tous les contacts du PETR et publiés sur son site internet et ses réseaux sociaux (Linkedin, Facebook).

- **Extrait du Rapport**



LES FAITS MARQUANTS DE 2023



Janvier

- 1er atelier Fresque du Climat animé par le PETR à destination des agents des collectivités locales

Février

- Atelier Fresque du Climat animé par le PETR et ouvert au public dans le cadre des Jeux d'hiver organisés par la Mairie du Vigan
- Deuxième session de l'analyse sensible de l'écosystème territorial par la Fabrique des Transitions et Jean-François Caron

Mars

- Atelier Fresque du Climat animé par le PETR et ouvert au public à Trèves
- Comité de pilotage de validation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) Causses et Cévennes - Piémont 2022 - 2028
- Comité de pilotage de lancement de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) de la priorité 5 du fonds européen FEDER
- Projection du film documentaire 'Virage vers le futur!' et débat avec la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB)
- Signature de la convention triennale avec l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Nîmes et la Filature du Mazel
- Participation aux réunions de concertation dans le cadre de la modification du SRADET
- Participation à la journée de présentation des programmes Massif central 2021-2027
- Comité technique sur le PAS du SCoT

Avril

- Arrivée de Jeanne Clavière
- Fin de la mission Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes et départ de Karine Boissière
- Réunions publiques d'information sur le Schéma de cohérence territoriale
- Participation à l'événement "Génie dans le désert" organisé par le PETR Sud Lozère
- Signature de l'Opération de revitalisation du territoire du Vigan
- 3 séances de restitutions de l'analyse sensible de la Fabrique des Transitions aux acteurs interrogés

Mai

- Débat du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT en conseil syndical
- Appel à candidature pour la première résidence d'artistes "Art et Transition écologique" avec l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nîmes et la Filature du Mazel
- Événement "Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action" au cinéma du Vigan
- COPIE CTE / Mission Transition écologique
- Participation à un atelier Fresque de la renaissance écologique à la Filature du Mazel

13

Juin

- Arrivée de Joris Masafont
- Tournée du PETR #1 sur les Causses de Blandas et Campestre
- Voyage apprenant à Loos en Gohelle
- Réunion des PPA du SCoT
- Participation à une journée sur la Forêt méditerranéenne dans les Cévennes ardéchoises
- Voyage apprenant dans la Drôme sur le thème de l'autoconsommation collective
- Participation aux réunions de concertation dans le cadre de la modification du SRADET

Juillet

- Participation à la Rencontre des territoires lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie à Paris et partage de l'expérience du PETR en table ronde
- Lancement de la construction du projet pilote Avenir Montagne
- Rencontre avec madame la Préfète du Gard
- Rencontre des directeurs de PETR d'Occitanie
- Tournée du PETR #2 en Vallée Borgne

14

Août

- Présentation de l'étude des sensibilités paysagères pour guider le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol dans le Gard réalisée par la DDTM
- Comité de pilotage CRTE/CTO/ATI FEDER
- Signature du CTO

Septembre

- Intervention auprès du réseau Toten sur la dynamique de transition en Causses et Cévennes
- Participation au Cévennes Transition Tour à la découverte des initiatives locales soutenues par la Fondation de France
- Lancement de l'élaboration de la charte forestière au cinéma du Vigan
- Atelier de travail dans le cadre de la construction du projet pilote Avenir Montagne
- Signature des Opérations de Revitalisation de Quissac et Saint-Hippolyte-du-Fort

Octobre

- Lancement de l'élaboration du DOO du SCoT et du plan de mobilité
- Lancement d'une enquête sur les transports et les déplacements sur le PETR
- Participation aux rencontres du réseau Toten
- Rencontre des directeurs de PETR du Gard

15

Novembre

- Les initiatives de transitions du PETR Causses et Cévennes à l'honneur sur France Culture
- Atelier de travail dans le cadre de la construction du projet pilote Avenir Montagne
- Séminaire « définition des enveloppes et retours sur le comité de rédaction logement et consommation d'espaces » du SCoT
- Signature de l'OPAH du Vigan
- Séminaire plan de mobilités
- Présentation du travail de l'artiste retenu dans le cadre de la résidence Art et Transition
- Participation aux réunions de concertation dans le cadre de la modification du SRADDET
- Rencontre des directeurs de PETR d'Occitanie
- Participation à l'atelier de lancement de la démarche prospective Hérault 2050 portée par l'EPTB du Fleuve Hérault
- Voyage apprenant à Mouans Sartoux sur la politique alimentaire

Décembre

- Participation à l'Assemblée des Alliés de la Fabrique des Transitions à Paris et partage de l'expérience du PETR en table ronde
- Séminaire sur le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique du SCoT
- Participation à un atelier du programme de recherche ATTERRIR du CNRS/CSTB mené dans le cadre programme Transitions écologiques, économiques et sociales (TEES) de l'Ademe
- Livraison des 3 études commandées dans le cadre du programme Avenir Montagne

5,2 x 190,5 mm

16

Un Projet d'Aménagement Stratégique validé et un Document d'Orientations et d'Objectifs en élaboration

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

- 2 réunions publiques
- 1 débat en Conseil syndical
- 1 comité technique
- 1 réunion des personnes publiques associées

Validé (Juin 2023)

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

- 3 comités de rédaction
- 2 séminaires

Elaboration lancée en septembre 2023



Le calendrier prévisionnel de la démarche



L'élaboration du schéma de mobilités est lancée!

Septembre 2023 : Lancement du schéma de mobilité

Automne 2023 : mise à jour des éléments de diagnostic et des données sur les 5 bassins de mobilité du PETR Causses et Cévennes

Données Lio

Enquêtes auprès des actifs et élèves du territoire

Rencontres des territoires limitrophes : Aveyron, Hérault, Lozère, Gard...

9 novembre 2023 : premier séminaire Mobilités

Préciser la stratégie qui sera déclinée dans le PAS du SCoT

Cadrer les axes du plan d'actions



Comment te déplaces-tu pour aller en cours à la Cité scolaire ? A pied, à vélo, en voiture, en car...

Habitudes de déplacements, difficultés, besoins...

Donnes nous ton avis :)

Pour répondre à l'enquête



Scanne moi

Pour aller d'office, rendez-vous sur notre site : <https://www.bassins-mobilités.fr/>



En 2024 : visites et rencontres de territoires ayant menées des actions de prêt et location de vélo à assistance électrique, d'autopartage, de covoiturage et de transport à la demande.

2ème séminaire mobilité le 5 mars 2024 ciblé sur la préfiguration d'un plan d'actions

VIII. Les principaux événements publics où le SCoT a été valorisé sur le territoire (hors démarche d'élaboration)

L'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes a été régulièrement évoquée lors d'interventions ou d'événements publics organisés sur le territoire et autres que ceux prévus dans le cadre de la démarche d'élaboration. En voici une synthèse des plus notables.

1. 26/05/2023 – Restitution du diagnostic sensible de la Fabrique des Transitions

Le PETR Causses et Cévennes est territoire pilote du programme Avenir Montagne au niveau national et est accompagné par la Fabrique des Transitions pour élaborer une stratégie de transition touristique. Dans ce cadre, l'événement « Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action » a été organisé le 26 mai 2023 au cinéma « Le Palace » au Vigan.

Au programme :

- Une analyse de l'état actuel des transitions écologique, sociale et touristique du territoire présenté par Jean-François Caron, ancien maire de Loos-en-Gohelle et Directeur de la Fabrique des transitions.
- Une conférence inspirante de Jean-François Caron, inspirée de toute la dynamique de la ville de Loos-en-Gohelle.
- Une table ronde associant Monsieur Jean-François Caron, Madame Florence Brutus (Vice-Présidente région Occitanie déléguée à l'aménagement, la cohésion des territoires et et la ruralité), Xavier Wojtaszak (Chargé de mission Energie Air Climat – référent régional Adaptation au changement climatique à l'ADEME Occitanie) et Madame Sylvie Pavlista (Présidente du PETR Causses et Cévennes) et portant sur la place de la coopération dans la gouvernance des transitions.

Près de 100 personnes ont participé à cet événement au cours duquel la démarche d'élaboration du SCoT a été évoquée.

La communication relative à cet évènement a notamment été publiée sur le site internet du PETR et sur ces réseaux sociaux et a aussi été relayée dans la presse. Les captations de l'évènement sont disponibles ici : <https://petr-causses-cevennes.fr/le-replay-de-levenement-du-26-mai-est-disponible/>

**Construisons ensemble
l'avenir des
Causses & Cévennes
DU RÊVE À L'ACTION**



**Les transitions
où en sommes nous ?**

Conférence inspirante / Table ronde
Par Jean-François Caron (Directeur de la Fabrique des transitions)

**Vendredi
26 MAI
18h**

Entrée libre

**Cinéma
« Le Palace »
LE VIGAN**

Verre de l'amitié



Le Vigan

“Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes” au Palace

Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Causses et Cévennes est territoire pilote du programme Avenir montagne au niveau national et est accompagné par la Fabrique des transitions pour élaborer une stratégie de transition touristique. Dans ce cadre, Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes, et les élus référents du programme Avenir montagne convie la population à l'événement “Construisons ensemble l'avenir des Causses et Cévennes. Du rêve à l'action”, vendredi 26 mai à 18 heures au cinéma Le Palace. Au programme : une analyse de l'état actuel des transitions éco-



Sylvie Pavlista et Jean-François Caron.

logique, sociale et touristique du territoire présentée par Jean-François Caron, directeur de la Fabrique des transitions. Il présentera une conférence inspirante. Une table ronde asso-

ciera Jean-François Caron, Florence Brutus, vice-présidente de la région Occitanie déléguée à l'aménagement, la cohésion des territoires et de la ruralité, Anne Levasseur, sous-préfète du Gard et Sylvie Pavlista, présidente du Pôle d'équilibre territorial et rural Causses et Cévennes. Les débats porteront sur la place de la coopération dans la gouvernance des transitions.

Le verre de l'amitié sera offert afin que les participants puissent continuer à échanger et à rêver pour construire le futur du territoire des Causses et Cévennes.

► Correspondant Midi Libre : 06 88 56 25 83.

Midi Libre

Accueil > Actu > Environnement

Conférence et table ronde sur l'urgence climatique



M. Caron Mme Brutus, M. Wojtaszak et Mme Pavlista sur la scène.

Environnement, Le Vigan

Publié le 03/06/2023 à 05:07

CORRESPONDANT

[Écouter cet article](#)

Powered by ETX Studio

00:00/01:28

Urgence climatique : les transitions, où en sommes-nous ? Le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) Causses et Cévennes, présidé par Sylvie Pavlista, adjointe au maire du Vigan, a organisé une conférence et une table ronde au cinéma Le Palace, ouvrant le débat sur l'état des transitions sur le territoire.

Une centaine de personnes étaient présentes. Elles ont écouté débattre Mme Brutus, vice-présidente de la Région, déléguée à l'aménagement, cohésion des territoires et ruralité, Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes, M. Wojtaszak, chargé de mission Climat air énergie et référent régional adaptation au changement climatique à l'Ademe et M. Caron, directeur de la Fabrique des transitions sur les sujets de transition écologique, sociale et touristique à l'échelle nationale, régionale et locale. M. Caron a ensuite présenté

une analyse de l'état actuel des transitions sur le territoire du PETR Causses et Cévennes avant d'animer une conférence inspirante sur ses réalisations à Loos-en-Gohelle depuis plus de 25 ans. La salle a été conquise par ce qu'elle a entendu. En effet, M. Caron a donné de l'espoir dans un moment d'incertitude, dû au changement climatique. Enfin, Mme Levasseur, sous-préfète de l'arrondissement du Vigan a souligné en concluant les échanges de "l'importance de la coopération entre les acteurs pour répondre aux enjeux du changement climatique".

D'autres temps de concertation seront organisés dans les mois à venir.

Correspondant Midi Libre : 06 88 56 25 83.

2. 28/09/2023 – Lancement de la Charte forestière de territoire

Le 28 septembre 2023, le PETR Causses et Cévennes a lancé l'élaboration de sa Charte Forestière de territoire au Cinéma Le Palace au Vigan en présence de près de 200 personnes.

La soirée de lancement a débuté par une projection exceptionnelle du film documentaire « L'Aigoual, la forêt retrouvée », en présence de son réalisateur, Marc Khamne, puis s'est poursuivie par une table ronde des élus référents de la charte.

L'élaboration du SCoT et les liens entre SCoT et Charte Forestière ont été évoqués lors des débats.

<https://petr-causses-cevennes.fr/plus-de-200-personnes-reunies-pour-une-soiree-consacree-aux-forets-du-petr-causses-et-cevennes/>



3. 27/04/2024 – Conférence et table ronde avec Carlos Moreno à Lasalle

Le 27 avril 2024 à Lasalle, le tiers-lieu de La Soirie a organisé une conférence autour du concept du « territoire de la demi-heure » fondé par Carlos Moreno suivie d'une table ronde « Proximité et transition écologique en milieu / rural. Quelles pistes concrètes ? ».

Lors de la table ronde, Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes, et Anaïs GRASSET, chargée de mission Transition écologique, ont présenté les actions et réflexions menées sur le territoire du PETR en matière de planification, de mobilité et de transition écologique.

Conférence & table ronde

PROXIMITÉ & TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN MILIEU RURAL / MILIEU URBAIN

27/04/24
à 17h

Au Temple
Place Robert Francisque
30460 LASALLE



Avec
Carlos Moreno

IAE Paris Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Directeur scientifique de la chaire
"Entrepreneuriat - Territoire - Innovation" & Professeur Associé
Chercheur pluridisciplinaire et urbaniste de renommée mondiale.

Conférence en 30min
«le territoire de la demi-heure» par son concepteur Carlos Moreno

Échanges avec le public



suivi d'un apéro avec cacahuètes 🥜



Lieu Associatif Partagé



09.84.59.70.01
<https://lap-lasoierie.fr>
info@lap-lasoierie.fr

IX. Les principales valorisations du SCoT hors du territoire

L'élaboration du SCoT du PETR Causses et Cévennes a aussi été régulièrement évoquée lors d'interventions ou d'événements publics hors du périmètre du SCoT. En voici une synthèse des plus notables.

1. 06/10/2023 – La prospective au service de la construction des choix d'avenir du SCoT Causses et Cévennes – Futuribles International

Le 6 octobre 2023, la chargée de projet de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne a dispensé une formation sur la prospective auprès de Futuribles International. La formation intitulée « La prospective au service de la construction des choix d'avenir du SCoT Causses et Cévennes » était construite à partir du cas pratique de l'élaboration du SCoT Causses et Cévennes.



agence
d'urbanisme région
nîmoise et alésienne

A'U

Causses & Cévennes PETR

Formation Futuribles International - SCoT Causses et Cévennes

La prospective au service de la construction des choix d'avenir du SCoT Causses et Cévennes

*Session de formation –
Futuribles International*

Paris, 06 octobre 2023

2. 09/11/2023 – Rapport d'information n°87 (2023-2024) du Sénat - « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité »

Le PETR Causses et Cévennes a contribué au rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation par MM. les Sénateurs Laurent BURGOA, Pascal MARTIN et Guy BENARROCHE Sénateurs. Ce rapport intitulé « Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité » porte sur la transition environnementale des collectivités territoriales.

Les passages suivants en sont extraits :

- En conclusion, « l’appropriation de ces connaissances par tous, des décideurs aux citoyens, constitue un élément clé dans l’adaptation et la résilience future des territoires », résume le **PETR Causses et Cévennes** dans sa contribution écrite.
- « Plusieurs collectivités ont ainsi signalé que le SCoT a été, pour elles, l’échelle pertinente. Par exemple, le SCoT porté par le PETR Causses et Cévennes a permis une « vision globale et transversale des questions de transition à travers chaque axe stratégique, ce qui positionne les enjeux environnementaux comme “ prioritaires ” car transversaux et interconnectés aux autres (enjeux économiques, sociaux, financiers, etc.). Les autres démarches lancées par le PETR contribuent également à cette hiérarchisation des enjeux par thématique ».
- Le PETR Causses et Cévennes, accompagné par l'Agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne, a organisé, de son côté, un « séminaire prospectif 2040 » pour marquer la transition de la phase de diagnostic vers l'élaboration du « Projet Stratégique ». Le séminaire a déployé plusieurs ateliers généralistes et thématiques, ainsi qu’un atelier prospectif visant à « faire émerger un modèle de développement pour le SCoT Causses et Cévennes à partir de scénarios contrastés et utopistes d’évolution du territoire en 2040 ».



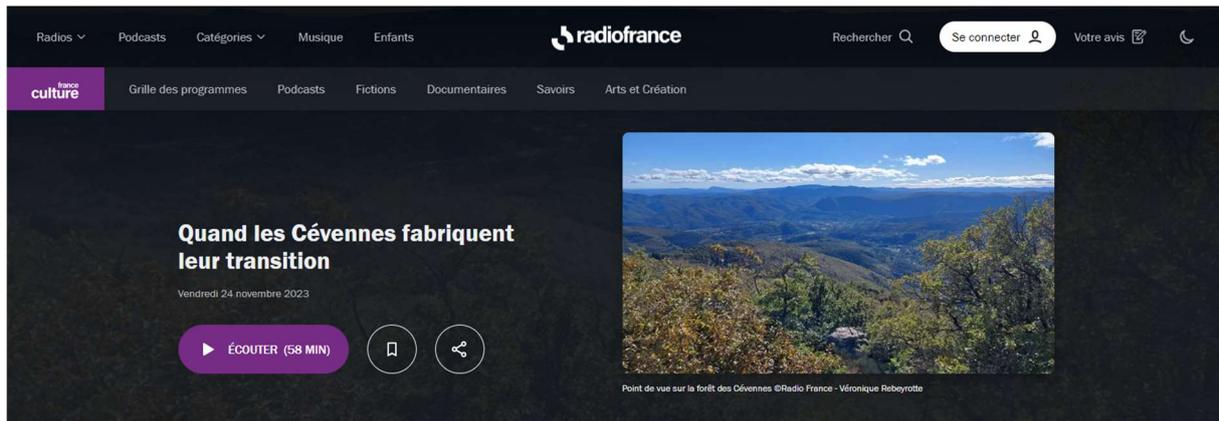
The screenshot shows the website interface for the Sénat. At the top, there is a navigation bar with 'LA GALAXIE SÉNAT' and 'RÉSEAUX SOCIAUX'. Below this, a menu includes 'Travaux parlementaires', 'Vos sénateurs', 'Connaître le Sénat', 'Le Sénat et vous', 'Europe et international', and 'Presse'. The main content area features the title 'Engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité' under the heading 'RAPPORTS D'INFORMATION'. It specifies 'Rapport d'information n° 87 (2023-2024), déposé le 9 novembre 2023'. A sidebar on the left contains icons for 'Sénateurs', 'Ordre du jour', 'Vidéos', 'Travaux récents', and 'Agenda'. The main text includes a 'Le résumé' section with a paragraph about climate change effects and a question about how to proceed. A 'Les informations clés' section lists 'NATURE' as 'Rapport d'information', 'STRUCTURE EN CHARGE' as 'Délégation aux collectivités territoriales', and 'RAPPORTEURS' as Laurent BURGOA, Pascal MARTIN, and Guy BENARROCHE.

3. 24/11/2023 – « Quand les Cévennes fabriquent leur transition », Le Grand Reportage, France Culture

Du 6 au 10 novembre 2023, Véronique Rebeyrotte, grand reporter spécialiste des questions d’environnement, est partie à la rencontre d’hommes et de femmes qui œuvrent à la transition sur le PETR Causses et Cévennes.

Le reportage met en lumière les actions portées par le PETR Causses et Cévennes telles que l’élaboration du SCoT.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-grand-reportage/quand-les-cevennes-fabriquent-leur-transition-3706561>



4. 14 et 15 / 12/ 2023 - Assemblée des Alliés de la Fabrique des Transitions - Paris

Les 14 et 15 décembre, une délégation du PETR Causses et Cévennes a participé à l'Assemblée des Alliés de La Fabrique des Transitions.

Lors d'une table ronde intitulée « L'accompagnement de cohortes de territoires en logique d'alliance : une ingénierie avec, par et pour les territoires ? », Sylvie Pavlista, présidente du PETR Causses et Cévennes, est revenue sur les apports du parcours d'accompagnement proposé par La Fabrique des Transitions dans le cadre du programme Avenir Montagne de l'ANCTerritoires.

Sylvie Pavlista a notamment rappelé que la démarche place l'humain au centre dans une approche sensible fondée sur la confiance, l'écoute et la sincérité. Ainsi, le processus libère la parole, favorise la coopération et la vision systémique tout en réactivant les (nombreuses) ressources et expertises locales. C'est dans cet état d'esprit que le SCoT Causses et Cévennes a été élaboré.





TABLE RONDE L'accompagnement de « cohortes » de territoires en logique d'alliance : une ingénierie avec, par et pour les territoires ?



Sylvie Pavlista

Présidente du PETR
Causses et Cévennes



Claire Ruscassie

Directrice opérationnelle
à l'AREC Occitanie



Julien Wojcieszak

Premier adjoint à la transition
écologique de la Ville de Vimy

 14 décembre 2023

 11h45

 Césure (Paris)



X. Les réunions publiques

La délibération du 19 novembre 2020 prescrivant le SCoT du PETR Causses et Cévennes et définissant les modalités de la concertation prévoyait que deux cycles de réunions publiques devaient être organisés lors des 2 phases principales d'élaboration du SCoT, l'une avant les débats sur le PAS, l'autre avant l'arrêt du projet de SCoT.

- **11 avril 2023 – Réunions publiques à Valleraugue et au Vigan**

Le premier cycle, avant les débats sur le PAS, s'est tenu le 11 avril 2023. Deux réunions publiques, organisées simultanément au Vigan et à Valleraugue, ont accueilli une cinquantaine de participants.



L'événement a été annoncé en amont dans la presse locale.

- Objectif Gard : <https://www.objectifgard.com/politique/causses-et-cevennes-le-schema-de-coherence-territoriale-debattu-simultanement-ce-mardi-au-vigan-et-a-valleraugue-108549.php>



**CAUSSES ET
CÉVENNES Le Schéma
de cohérence
territoriale débattu
simultanément, ce
mardi, au Vigan et à
Valleraugue**

Rédigé le 10/04/2023 à 12:31
Par F. D.

Le but des réunions publiques, élaborer un projet d'aménagement stratégique du territoire au sein du Schéma de cohérence territoriale

• (photo François Desmeures)

Donner une direction à l'aménagement du territoire, qui s'impose aux plans locaux d'urbanisme discutés, ensuite, aux échelles communale et intercommunale. C'est l'objectif d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), qui assure donc une cohérence, l'articulation de documents d'urbanisme plus sectorisés.

Ce mardi 11 avril, à 18 heures, à la salle Lucie-Aubrac du Vigan et au foyer rural de Valleraugue, le schéma de cohérence territoriale sera mis au débat à travers ces deux réunions publiques. Une concertation indispensable pour que naisse le Projet d'aménagement stratégique qui affirme, au sein du SCoT, les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire, notamment en matière d'urbanisme de consommation d'espaces naturels, alors que ce volet est déjà limité par la loi Climat et résilience.

Le projet d'aménagement stratégique doit aussi fixer les priorités choisies en matière de développement économique, touristique et culturel ; de mobilité ; d'équipements structurants ; de protection et de mise en valeur des espaces naturels, en collaboration avec les nombreux organismes gestionnaires du territoire, à commencer par le Parc national des Cévennes.

Tous les citoyens sont appelés à donner leur avis au cours de cette première réunion publique.



- Le Réveil du Midi : <https://www.lereveildumidi.fr/soci%C3%A9t%C3%A9/environnement/une-r%C3%A9union-sur-le-sch%C3%A9ma-de-coh%C3%A9rence-territoriale-par-causses-et-c%C3%A9vennes>



Affiche de l'événement
photo © tous droits réservés

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) élaboré par le PETR Causses et Cévennes est un outil de planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 20 prochaines années.

Il reprend les axes du projet de territoire en vigueur depuis 2019.

Le SCoT intègre les documents de planification supérieurs (SRADDET, SDAGE, SAGE, SRCE, ...) et devra être pris en compte par les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU, PLU, cartes communales...), ces documents devant être compatibles.

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est la partie du SCoT qui affirme la vision politique et les ambitions du territoire, entre autres, en matière d'urbanisme et de réduction de la consommation des espaces ; naturelles ; de développement économique, touristique et culturel ; de mobilités ; de logements ; d'équipements structurants ; de qualité paysagère ; de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers ; de préservation et de mise en valeur des ressources ; ...

C'est pourquoi il est primordial que le plus grand nombre en prenne connaissance et donne son avis.

- **Second cycle : 10 juin 2024 – Réunion publique au Vigan et 1^{er} juillet 2024 – Réunion publique à Valleraugue**

Le second cycle, avant l'arrêt, s'est tenu en deux temps. Deux réunions publiques ont été organisées le 10 juin 2024 à 19h à la salle Lucie Aubrac au Vigan et le 1er juillet 2024 à 18h au Foyer Rural de Valleraugue.

Les réunions ont été annoncées dans la presse locale (Objectif Gard, Midi Libre, La Gazette de Montpellier / Nîmes et Info-Flash.com) ainsi que sur le site internet du PETR Causses et Cévennes et ses réseaux sociaux.

- **Réunion publique du 10 juin 2024**

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion du 10 juin 2024 au Vigan.



- **Réunion publique du 1^{er} juillet 2024**

Une vingtaine de personnes a participé à la réunion du 1er juillet 2024 à Val d'Aigoual.

